



Département Environnement

Groupe Sadec inc.

M. Sam Achik

Nouveaux bâtiments résidentiels multi-étagés

135, boulevard Saint-Elzéar Ouest, Laval (Québec)

Lot n° 5 207 286

Campagne environnementale d'échantillonnage sommaire des sols

DE-17472- 001 – A

Rév.	Date	Nb pages*	Modifications	Rédacteur	Contrôleur
A	20/02/2026	6	1ère diffusion	Adem Tayeb Senoussi  Chargé de projets	Andrei Cerchez  Directeur adjoint
B					
C					
D					

* Nombre de pages hors annexes, paginées séparément.

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

BNQ	Association Canadienne de Normalisation	LEDCE	Lieux d'enfouissement de débris de construction ou de démolition
CCME	Conseil Canadien des ministres en Environnement	LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
CES	Caractérisation Environnementale de site	MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
CEAEQ	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	MELCC	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques
CMM	Communauté Métropolitaine de Montréal	MELCCFP*	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, des Parcs et de la Faune
COSV	Composés organiques semi-volatils	MENV	Ministère de l'Environnement
COV	Composés organiques volatils	MES	Matières en suspension
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec	MTX	Métaux
CSA	Association Canadienne de Normalisation	PSRTC	Protection des Sols et de Réhabilitation des Terrains Contaminés
ÉES	Évaluation environnementale de site	RMD	Règlement sur les Matières Dangereuses
EPA	<i>United States Environmental Protection Agency</i>	RPRT	Règlement sur la Protection et la Réhabilitation des Terrains
Guide d'intervention	Guide d'intervention - Protection des Sols et de Réhabilitation des Terrains Contaminés	RVMR	Règlement concernant la valorisation de matières résiduelles
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques	SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
HP C₁₀-C₅₀	Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ -C ₅₀		

* L'acronyme MELCCFP a été employé dans l'ensemble du présent rapport pour alléger sa lecture.

SOMMAIRE

1.	Mise en situation	4
2.	Travaux d'échantillonnage	5
2.1.	Forages :	5
2.2.	Tranchées :	5
3.	Résultats et interprétation	5
4.	Conclusions et recommandations	6

ANNEXES

Annexe 1	Plan de localisation des sondages
Annexe 2	Journaux des sondages
Annexe 3	Tableau 1 : Sommaire des résultats analytiques – Sols
Annexe 4	Certificats d'analyses chimiques
Annexe 5	Correspondances
Annexe 6	Grille de gestion des sols excavés

1. Mise en situation

Les services d'ENVIROC ont été retenus par M. Sam Achik, représentant de la compagnie Groupe Sadec inc., afin d'effectuer une Campagne environnementale d'échantillonnage sommaire des sols de la propriété située au 135, boulevard Saint-Elzéar Ouest, Laval (Québec) (Site ou Propriété).

Les détails du mandat sont décrits dans l'offre de services DE-17237 version 2 émise le 17 décembre 2025, signée par M. Sam Achik le 17 décembre 2025.

La propriété à l'étude couvre une superficie de 6 270,73 m² et correspond au lot 5 207 286 du Cadastre Officiel du Québec. Le projet consiste en la construction de deux bâtiments de 2 étages avec 1 niveau de sous-sol chacun. L'emprise au sol des bâtiments A et B sont de respectivement 3 283 mètres carrés (m²) et 2 142 m². Le zonage projeté de la propriété est résidentiel.

Dans le cadre de ce projet, il nous a aussi été confié l'étude suivante :

- Étude géotechnique (n° DE-17237).

Les résultats de cette étude sont présentés dans un rapport distinct.

Pour les besoins de l'étude, le boulevard Saint-Elzéar Ouest a été considéré comme un axe orienté Est-Ouest. Toute référence dans le texte aux points cardinaux sera effectuée selon cette convention.

Les travaux de caractérisation ont eu lieu le 7 et 8 janvier 2026 sous la supervision constante de notre équipe technique. Le rapport fut rédigé par monsieur Adem Tayeb Senoussi, chargé de projets pour ENVIROC, et révisé par monsieur Andrei Cerchez, directeur adjoint pour ENVIROC.

Préalablement aux travaux de caractérisation, une demande de repérage des infrastructures souterraines a été logée à l'organisme INFO-EXCAVATION. Aucune infrastructure souterraine n'a été repérée aux alentours des sondages effectués lors de la présente étude. Les correspondances reçues vous sont présentées à l'Annexe 5 du présent document.

Le programme de reconnaissance a consisté en la réalisation de six (6) forages stratigraphiques identifiés n^{os} F1 à F6 et de onze (11) tranchées d'exploration identifiées n^{os} TR1 à TR11. Les sondages ont été respectivement réalisés à l'aide d'une foreuse sur chenille et une pelle mécanique. Les rapports de sondages sont présentés à l'annexe 2 du présent rapport.

Les forages n^{os} F1 à F4 ont atteint des profondeurs comprises entre 7,92 m et 8,53 m par rapport au niveau actuel du terrain (élevations comprises entre 34,10 m et 32,71 m).

Les forages n^{os} F5 et F6 ont atteint une profondeur de 3,05 m par rapport au niveau actuel du terrain (élevations respectives de 38,70 m et 37,11 m).

Les tranchées n^{os} TR1 à TR11 ont été effectuées au moyen d'une pelle mécanique et ont atteint des profondeurs variant entre 3,00 m et 4,00m (élevations comprises entre 37,75 m et 39,22 m).

2. Travaux d'échantillonnage

2.1. Forages :

La méthodologie d'échantillonnage des sols dans les sondages F1 à F6 a consisté en l'échantillonnage de façon continue à l'aide d'une foreuse sur chenille. Les échantillons ont tous été prélevés suivant les unités stratigraphiques rencontrées et/ou à tous les 0,61 m d'intervalle. Le prélèvement d'échantillons de sols est donc ponctuel.

2.2. Tranchées :

La méthodologie d'échantillonnage des sols dans les sondages TR1 à TR11 a consisté en l'échantillonnage de façon continue à l'aide d'une pelle mécanique. Les échantillons ont tous été prélevés suivant les unités stratigraphiques rencontrées et/ou à tous les 0,50 m d'intervalle. Le prélèvement d'échantillons de sols est composite.

Tous les échantillons prélevés ont été mis immédiatement dans les contenants de verre de 250 ml préalablement stérilisés, et ce, à l'aide de gants de nitrile. La provenance des échantillons ainsi que leur identification furent clairement indiquées sur chaque contenant d'échantillon. Ils ont ensuite été hermétiquement fermés et inversés afin de minimiser l'évacuation des composés volatils, temporairement entreposés dans une glacière et acheminés au laboratoire de la firme indépendante et accréditée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune, et des Parcs (MELCCFP), à savoir EUROFINS/ENVIRONNEX pour l'analyse des échantillons sélectionnés, si nécessaire.

Les choix des différents paramètres à analyser pour la caractérisation des sols ont été déterminés selon la demande du client et afin de permettre la gestion adéquate des sols excavés dans le cadre des travaux projetés et en fonction, le cas échéant, des évidences de contamination observées lors des travaux de terrain.

De manière générale, les sols rencontrés dans les sondages consistent en une couche de remblai, d'une épaisseur variante entre 1,50 m et 3,10 m, suivi par une couche de sol naturel. D'ordre général, le remblai est composé d'un silt sableux avec traces de gravier brun à gris. On note la présence de débris, de matières organiques, de cailloux et des blocs au sein du remblai.

Les plans DE-17472 -1, DE-17472 -2 et DE-17472 -3 dévoilant l'emplacement des sondages effectués sur le Site sont fournis à l'Annexe 1. Les détails des sondages sont présentés dans les rapports de sondages inclus à l'Annexe 2 du présent rapport.

3. Résultats et interprétation

Un total de vingt-huit (28) échantillons de sol, incluant deux (2) duplicatas, ont été soumis pour analyses chimiques selon les paramètres en HP C₁₀-C₅₀, HAP et MTX et ce, par un laboratoire indépendant et accrédité par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour des analyses à des fins environnementales, à savoir EUROFINS ENVIRONNEX.

Étant donné l'usage projeté du Site, soit des bâtiments résidentiels, des résultats se situant sous le critère « B » du Guide d'intervention ont été considérés comme étant acceptables. Le plan résumant l'ensemble des résultats vous est présenté à l'Annexe 1.



Ainsi, dans le cadre du présent mandat, des résultats d'analyse des sols ont été évalués selon les critères du Guide d'intervention afin d'affirmer et/ou infirmer la présence ou l'absence d'une contamination sur le Site.

D'ordre général, les résultats analytiques ont dévoilé des concentrations inférieures au critère générique « B » du Guide d'intervention pour les paramètres analysés pour tous les échantillons à l'exception de l'échantillon TR07-VR1-C. Cet échantillon a dévoilé une concentration en métaux (Plomb), et en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans la plage « B-C » du Guide d'intervention.

Le Tableau 1 présenté à l'Annexe 3 du présent document ainsi que les plans DE-17472 -2 et DE-17472 -3 présentés à l'Annexe 1 dévoile un sommaire des résultats analytiques obtenus. De plus, le certificat d'analyse vous est présenté à l'Annexe 4.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Enfin, étant donné les résultats obtenus, nous sommes d'avis que les sols analysés aux droits des sondages réalisés de la propriété située au 135, boulevard Saint-Elzéar Ouest, Laval (Québec) présentent des teneurs supérieures aux limites acceptables pour l'usage du Site, soit le critère « B » du Guide d'Intervention du MELCCFP.

Nous recommandons de procéder à la réalisation des sondages supplémentaires (caractérisation complémentaire) afin de mieux délimiter les sols non -conformes dans le secteur TR07. Dans le cas où la caractérisation complémentaire est jugée non nécessaire par le client, la réalisation d'une étude de réhabilitation environnementale dans le secteur de la tranchée TR07 est recommandée sur le Site.

Il est important que cela demeure une recommandation, et qu'il n'y ait aucune obligation légale de procéder à une étude de caractérisation supplémentaire et/ou à une étude de réhabilitation.

Cependant, advenant des travaux d'excavation et disposition, les sols présentant des teneurs supérieures aux valeurs limites du critère « A » devront être gérés en conformité avec les énoncés de la « Grille de gestion des sols excavés » présentés à l'Annexe 5 du Guide d'Intervention du MELCCFP. Une copie de la « Grille de gestion des sols excavés » est également présentée à l'Annexe 6 du présent document.

De plus, dans le cadre de travaux de disposition des sols dont le critère est supérieur à « A », les sols excavés devront faire l'objet d'un suivi dans le système informatique ATTESTRA de Traces Québec, tel que mentionné dans le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés du MELCCFP.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, madame, nos salutations les plus distinguées.

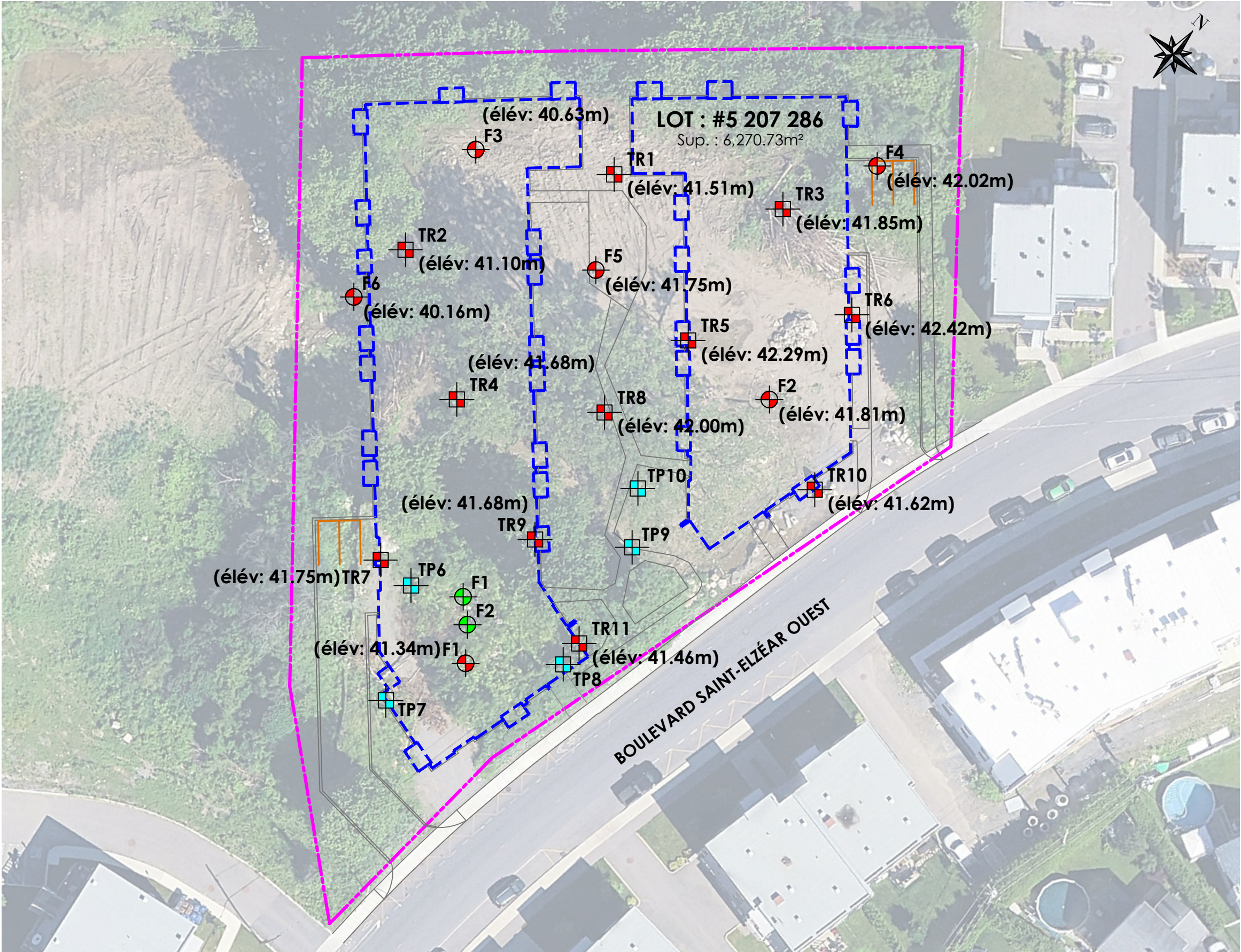
ENVIROC



ANNEXES



Annexe 1 Plan de localisation des sondages



LÉGENDE / LEGEND

: TRANCHÉES EXPLORATOIRES
DEC ENVIRO, (2016)

: FORAGES DEC ENVIRO,
(JUN 2023)

: TRANCHÉES EXPLORATOIRES
ENVIROC, (JANV. 2026)

: FORAGES ENVIROC,
(JANV. 2026)

: LIMITE DU SITE

: BÂTIMENT PROJETÉ

LOCALISATION DE FORAGES REALISES MTM NAD83 FUSEAU 8		
No. Forage	Position X	Position Y
F1	286489.596	5050849.156
F2	286496.822	5050898.661
F3	286448.721	5050898.376
F4	286488.005	5050929.531
F5	286469.887	5050896.738
F6	286449.196	5050874.464
TR1	286463.821	5050907.222
TR2	286450.232	5050883.147
TR3	286482.593	5050917.783
TR4	286467.287	5050873.380
TR5	286484.351	5050897.566
TR6	286497.741	5050913.377
TR7	286473.152	5050851.951
TR8	286482.310	5050884.103
TR9	286486.067	5050866.367
TR10	286508.474	5050893.855
TR11	286498.724	5050860.364

RELEVÉ D'ARPENTAGE GEODESIQUE REALISE
AVEC UN GPS HEMISPHERE S321

NOTES:
Ce plan est la propriété de ENVIROC. Il est fourni qu'à titre informatif seulement et il ne peut être utilisé à d'autres objectifs que celui-ci pour lequel il a été préparé et avec la permission de ENVIROC. Les positions des stations d'échantillonnages sur le plan sont conformes avec leurs emplacements sur le terrain.

CLIENT:

Groupe Sadec Inc.

Nom du projet / Project name:
LOCALISATION DES SONDAGES

Localisation du Projet / Project Location:
135,
boulevard Saint-Elzéar Ouest,
Laval, Qc.

Chargé du projet / Project manager
Adem Tayeb SENOUSI, M. Ing.

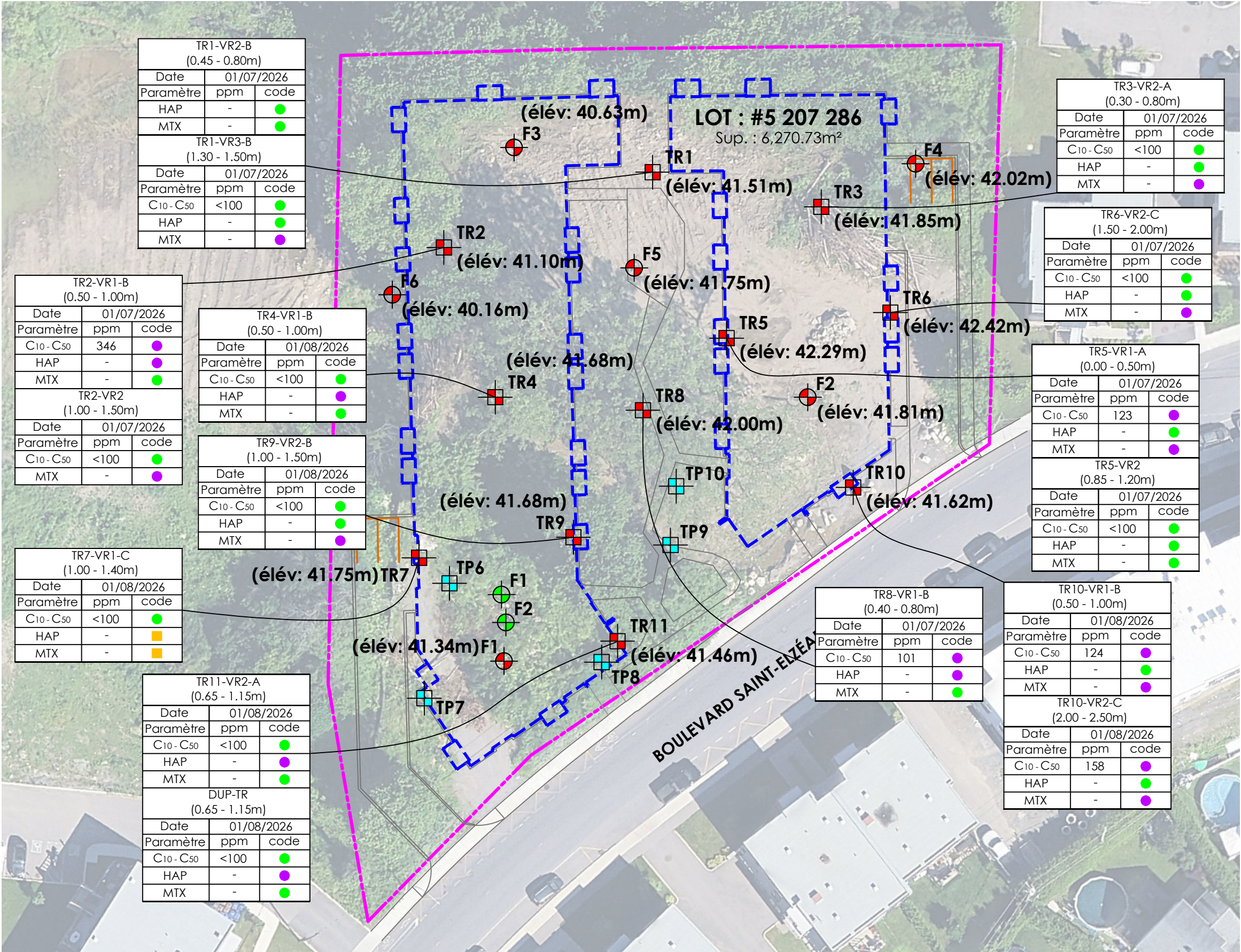
4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
450 227 6177 ou 514 587 6177
www.enviroc.ca

Date: FÉV., 2026

Echelle/Scale: [11"X17"] 1:500

025m

N° du Plan / Plan number:
DE-17472-1



TR1-VR2-B (0.45 - 0.80m)		
Date	01/07/2026	
Paramètre	ppm	code
HAP	-	●
MTX	-	●
TR1-VR3-B (1.30 - 1.50m)		
Date	01/07/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	<100	●
HAP	-	●
MTX	-	●

TR3-VR2-A (0.30 - 0.80m)		
Date	01/07/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	<100	●
HAP	-	●
MTX	-	●

TR2-VR1-B (0.50 - 1.00m)		
Date	01/07/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	346	●
HAP	-	●
MTX	-	●
TR2-VR2 (1.00 - 1.50m)		
Date	01/07/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	<100	●
MTX	-	●

TR4-VR1-B (0.50 - 1.00m)		
Date	01/08/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	<100	●
HAP	-	●
MTX	-	●

TR9-VR2-B (1.00 - 1.50m)		
Date	01/08/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	<100	●
HAP	-	●
MTX	-	●

TR7-VR1-C (1.00 - 1.40m)		
Date	01/08/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	<100	●
HAP	-	■
MTX	-	■

TR11-VR2-A (0.65 - 1.15m)		
Date	01/08/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	<100	●
HAP	-	●
MTX	-	●
DUP-TR (0.65 - 1.15m)		
Date	01/08/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	<100	●
HAP	-	●
MTX	-	●

TR8-VR1-B (0.40 - 0.80m)		
Date	01/07/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	101	●
HAP	-	●
MTX	-	●

TR10-VR1-B (0.50 - 1.00m)		
Date	01/08/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	124	●
HAP	-	●
MTX	-	●
TR10-VR2-C (2.00 - 2.50m)		
Date	01/08/2026	
Paramètre	ppm	code
C10 - C50	158	●
HAP	-	●
MTX	-	●

- LÉGENDE / LEGEND
- : TRANCHÉES EXPLORATOIRES DEC ENVIRO, (2016)
 - : FORAGES DEC ENVIRO, (JUN 2023)
 - : TRANCHÉES EXPLORATOIRES ENVIROC, (JANV. 2026)
 - : FORAGES ENVIROC, (JANV. 2026)
 - : LIMITE DU SITE
 - : BÂTIMENT PROJETÉ
 - : < CRITÈRE A PSRTC (<ANNEXE I RPRT)
 - : PLAGE A-B PSRTC (<ANNEXE I RPRT)
 - : PLAGE B-C PSRTC (>ANNEXE I RPRT, < ANNEXE II RPRT)
 - : > CRITÈRE C PSRTC (>ANNEXE II RPRT)
 - : > RESC

NOTES:
Ce plan est la propriété de ENVIROC. Il est fourni qu'à titre informatif seulement et il ne peut être utilisé à d'autres objectifs que celui-ci pour lequel il a été préparé et avec la permission de ENVIROC. Les positions des stations d'échantillonnages sur le plan sont conformes avec leurs emplacements sur le terrain.

CLIENT: Groupe Sadec Inc.

Nom du projet / Project name: SOMMAIRE DES RÉSULTATS - SOLS SONDAGES

Localisation du Projet / Project Location: 135, boulevard Saint-Elzéar Ouest, Laval, Qc.

Chargé du projet / Project manager: Adem Tayeb SENOUSI, M. Ing.

Date: FÉV., 2026

Échelle/Scale: [11"X17"] 1:500

N° du Plan / Plan number: DE-17472-3



Annexe 2 Journaux des sondages

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.		No. DU SONDAGE	
No. DE PROJET: DE-17472		F1	
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.		EFFECTUÉ LE	
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS		07-01-2026	
EFFECTUÉ PAR: OLYMPE QUENGUERE		PAGE	
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUSSEI, M. Ing.		1 DE 2	

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p(i))	PROFONDEUR (m)	CONST. DU Puits ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVATIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE	
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A-B	B-C	>C		
										N	F	M	É						
41.34					0.00 - 0.05m : TERRE VÉGÉTALE. REMBLAI														
	1				0.05 - 1.22m : SILT, UN PEU DE SABLE ET DE GRAVIER, GRIS À NOIR, COMPACT. PRÉSENCE DE DÉBRIS (5-10%, BRIQUE, BÉTON, BOIS) ET DE MATIÈRES ORGANIQUES.		CF1	79		•						C10-C50, MTX	HAP		
	2																		
	3	1					CF2	54		•									
	4				1.22 - 2.44m : SILT, UN PEU DE SABLE ET DE GRAVIER, BRUN À GRIS, COMPACT. PRÉSENCE DE MATIÈRES ORGANIQUES.														
	5						CF3	67		•									
	6																		
	7	2					CF4	38		•									
	8				SOL NATUREL														
	9				2.44 - 5.49m : SABLE ET SILT, UN PEU DE GRAVIER, TRACES D'ARGILE, BRUN À GRIS, HUMIDE À TRÈS HUMIDE, COMPACT.		CF5	58		•							HAP	MTX	
	10	3																	
	11						CF6	54		•									
	12																		
	13	4					CF7	63		•									

REMARQUES

NIV. D'EAU:

= 5.30m (MESURÉ LE 09-01-2026)

COMMENTAIRES:

BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION

SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES

ROC
 CAILLOUX ET BLOCS
 GRAVIER
 SABLE

SILT
 ARGILE
 REMBLAI
 SOL ORGANIQUE

ASPHALTE
 BÉTON
 PIERRE CONCASSÉE

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.		No. DU SONDAGE	
No. DE PROJET: DE-17472		F1	
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.		EFFECTUÉ LE	
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS		07-01-2026	
EFFECTUÉ PAR: OLYMPE QUENGUERE		PAGE	
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUSSEI, M. Ing.		2 DE 2	

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU Puits ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES			NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP					RVMR CATÉGORIE
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE			<A	A-B	B-C	>C		
36.04	14						CF7	63										
	15						CF8	50		•								
	16	5																
	17						CF9	63		•								
	18				5.49 - 7.92m : DEVENANT SATURÉ, COMPACT À LÂCHE.													
	19						CF10	46		•								
	20	6																
	21						CF11	54		•								
	22																	
	23	7					CF12	42		•								
	24																	
	25						CF13	58		•								
33.42	26																	
	8				DÉBUT DE L'ESSAI PÉNÉTRATION DYNAMIQUE (DCPT) À 7.92m.													

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	N ^o . DU SONDAGE
N ^o . DE PROJET: DE-17472	F2
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	08-01-2026
EFFECTUÉ PAR: OLYMPE QUENGUERE	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUESSI, M. Ing.	1 DE 3

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVATIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE		
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A-B	B-C	>C			
										N	F	M	É							
41.81																				
	1				REMBLAI 0.00 - 0.61m : SILT, UN PEU DE SABLE ET DE GRAVIER, GRIS À NOIR, COMPACT. PRÉSENCE DE DÉBRIS (1-5%, BRIQUE, BÉTON, BOIS) ET DE MATIÈRES ORGANIQUES.		CF1	100		•										
	2																			
	3				0.61 - 2.44m : SILT, UN PEU DE SABLE ET DE GRAVIER, BRUN À GRIS, COMPACT À LÂCHE. PRÉSENCE DE MATIÈRES ORGANIQUES.		CF2	71		•										
	4																			
	5						CF3	42		•										
	6																			
	7						CF4	46		•										
	8																			
	9				SOL NATUREL 2.44 - 4.27m : SILT SABLEUX, UN PEU D'ARGILE ET TRACES DE GRAVIER, BRUN, HUMIDE, COMPACT.		CF5	71		•										
	10																			
	11						CF6	83		•										
	12																			
	13						CF7	75		•										

REMARQUES

NIV. D'EAU:

= 5.12m (MESURÉ LE 09-01-2026)

COMMENTAIRES:

BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION

SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES

ROC
 CAILLOUX ET BLOCS
 GRAVIER
 SABLE

SILT
 ARGILE
 REMBLAI
 SOL ORGANIQUE

ASPHALTE
 BÉTON
 PIERRE CONCASSÉE

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	N ^o . DU SONDAGE
N ^o . DE PROJET: DE-17472	F2
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	08-01-2026
EFFECTUÉ PAR: OLYMPE QUENGUERE	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUSSEI, M. Ing.	2 DE 3

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p.i)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU Puits ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES			NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP					RVMR CATÉGORIE
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE			<A	A	B	C	>C	
										F	M	É						
36.69		5			4.27 - 8.53m : DEVENANT BRUN À GRIS, TRÈS HUMIDE À SATURÉ, COMPACT. PRÉSENCE DE CAILLOUX ET/OU BLOCS.		CF7	75										
							CF8	71		•								
							CF9	75		•								
							CF10	83		•								
							CF11	42		•								
							CF12	79		•								
							CF13	42		•								
		8																

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	N ^o . DU SONDAGE
N ^o . DE PROJET: DE-17472	F2
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	08-01-2026
EFFECTUÉ PAR: OLYMPE QUENGUERE	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUSSEI, M. Ing.	3 DE 3

ÉLÉVATION (m.)	PROFONDEUR (p.)	PROFONDEUR (m.)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE	
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A-B	B-C	>C		
33.28	27																		
	28				FIN DU FORAGE À 8.53m.														
	29																		
	30																		
	31																		
	32																		
	33	10																	
	34																		
	35																		
	36	11																	
	37																		
	38																		
	39																		
	40	12																	

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.		No. DU SONDAGE	
No. DE PROJET: DE-17472		F3	
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.		EFFECTUÉ LE	
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS		07-01-2026	
EFFECTUÉ PAR: OLYMPE QUENGUERE		PAGE	
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUESSI, M. Ing.		1 DE 2	

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p.)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE		
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A	B	B		>C	
										N	F	M	É							
40.63					0.00 - 0.05m : TERRE VÉGÉTALE. REMBLAI															
	1				0.05 - 1.83m : SILT, UN PEU DE SABLE ET DE GRAVIER, GRIS À NOIR, LÂCHE. PRÉSENCE DE MATIÈRES ORGANIQUES ET RACINES.		CF1	79		•										
	2																			
	3	1					CF2	92		•										
	4																			
	5						CF3	58		•										
	6																			
	7	2			1.83 - 2.44m : DEVENANT SABLE SILTEUX, TRACES DE GRAVIER, GRIS, COMPACT.		CF4	88		•										
	8																			
	9				SOL NATUREL															
	10	3			2.44 - 4.88m : SILT SABLEUX, TRACES D'ARGILE ET DE GRAVIER, BRUN À GRIS, TRÈS HUMIDE, COMPACT.		CF5	38		•										
	11						CF6	54		•										
	12																			
	13	4					CF7	42		•										

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE

SOLROC &
DEC ENVIRO

enviroc
GROUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.		No. DU SONDAGE	
No. DE PROJET: DE-17472		F3	
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.		EFFECTUÉ LE	
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS		07-01-2026	
EFFECTUÉ PAR: OLYMPE QUENGUERE		PAGE	
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUSSEI, M. Ing.		2 DE 2	

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES			NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP					RVMR CATÉGORIE
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE			<A>	A-B	B-C	>C		
							CF7	42										
14							CF8	71		•								
15																		
16	5				4.88 - 7.92m : DEVENANT SABLE SILTEUX, UN PEU DE GRAVIER, GRIS, SATURÉ, COMPACT. PRÉSENCE DE CAILLOUX ET/OU BLOCS PROBABLE.		CF9	63		•								
17																		
18																		
19							CF10	83		•								
20	6																	
21							CF11	50		•								
22																		
23	7						CF12	63		•								
24																		
25							CF13	54		•								
32.71																		
26	8				FIN DU FORAGE À 7.92m.													

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.		No. DU SONDAGE	
No. DE PROJET: DE-17472		F4	
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.		EFFECTUÉ LE	
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS		08-01-2026	
EFFECTUÉ PAR: OLYMPE QUENGUERE		PAGE	
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUSSEI, M. Ing.		1 DE 2	

ÉLÉVATION (m.)	PROFONDEUR (p.)	PROFONDEUR (m.)	CONST. DU Puits ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP					RVMR CATÉGORIE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A	B	C	>C																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
										N	F	M	É																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
42.02					TERRE VÉGÉTALE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	

REMARQUES

NIV. D'EAU:

= SEC (MESURÉ LE 09-01-2026)

COMMENTAIRES:

BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION

SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES

ROC
 CAILLOUX ET BLOCS
 GRAVIER
 SABLE

SILT
 ARGILE
 REMBLAI
 SOL ORGANIQUE

ASPHALTE
 BÉTON
 PIERRE CONCASSÉE

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.

N^o. DU SONDAGE

N^o. DE PROJET: DE-17472

F4

SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.

EFFECTUÉ LE

PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS

08-01-2026

EFFECTUÉ PAR: OLYMPE QUENGUERE

PAGE

SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUSSEI, M. Ing.

2 DE 2

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU Puits ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES			NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP					RVMR CATÉGORIE	
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE			<A	A	B	B	>C		
							CF7	42											
14							CF8	83		•									
15																			
16		5			4.88 - 7.92m : DEVENANT GRIS, SATURÉ, COMPACT À DENSE. PRÉSENCE DE CAILLOUX ET/OU BLOCS PROBABLE.		CF9	63		•									
17																			
18																			
19							CF10	58		•									
20		6																	
21							CF11	83		•									
22																			
23		7					CF12	50		•									
24																			
25							CF13	29		•									
34.10																			
26		8			FIN DU FORAGE À 7.92m.														

REMARQUES

NIV. D'EAU:

COMMENTAIRES:

BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION

SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES

ROC
 CAILLOUX ET BLOCS
 GRAVIER
 SABLE

SILT
 ARGILE
 REMBLAI
 SOL ORGANIQUE

ASPHALTE
 BÉTON
 PIERRE CONCASSÉE

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	N ^o . DU SONDAGE
N ^o . DE PROJET: DE-17472	F5
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	08-01-2026
EFFECTUÉ PAR: OLYMPE QUENQUERE	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUCSSI, M. Ing.	1 DE 1

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (pi)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU Puits ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE		
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A	B	>C			
										N	F	M	É							
41.75					<u>TERRE VÉGÉTALE</u> 0.00 - 0.61m : TERRE VÉGÉTALE NOIRE, LÂCHE. PRÉSENCE DE SILT ET SABLE, UN PEU DE GRAVIER.		CF1	79		•						C10-C50, MTX	HAP			
	1				<u>REMBLAI</u> 0.61 - 3.05m : SILT ET SABLE, TRACES D'ARGILE ET DE GRAVIER, BRUN À GRIS, LÂCHE À COMPACT. PRÉSENCE DE MATIÈRES ORGANIQUES ET RACINES.		CF2	21		•							C10-C50, MTX			
	2																			
	3	1																		
	4																			
	5						CF3	42		•										
	6																			
	7	2					CF4	46		•										
	8																			
	9						CF5	79		•										
38.70	10	3			FIN DU FORAGE À 3.05m.															
	11																			
	12																			
	13	4																		

REMARQUES

NIV. D'EAU:

= SEC (MESURÉ LE 09-01-2026)

COMMENTAIRES:

BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION

SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES

ROC
 CAILLOUX ET BLOCS
 GRAVIER
 SABLE

SILT
 ARGILE
 REMBLAI
 SOL ORGANIQUE

ASPHALTE
 BÉTON
 PIERRE CONCASSÉE

[illegible]

REMARQUES		SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES		
NIV. D'EAU:	 = SEC (MESURÉ LE 09-01-2026)	 ROC	 SILT	 ASPHALTE
COMMENTAIRES:		 CAILLOUX ET BLOCS	 ARGILE	 BÉTON
		 GRAVIER	 REMBLAI	 PIERRE CONCASSÉE
		 SABLE	 SOL ORGANIQUE	
BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION				

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	N ^o . TRANCHÉE
N ^o . DE PROJET: DE-17472	TR1
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	07-01-2026
EFFECTUÉ PAR: LOUIS N.	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUSSEI, M. Ing.	1 DE 1

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (pi)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE			
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A	B	B		>C		
										N	F	M	É								
41.51							VR1				•										
	1				TERRE VÉGÉTALE 0.00 - 0.10m : SILT SABLEUX, BRUN À NOIR.		VR2A				•										
	2				REMBLAI 0.10 - 1.50m : SILT, UN PEU DE SABLE ET DE GRAVIER, GRIS À NOIR, HUMIDE. 5-10% DE MATIÈRES ORGANIQUES 5-10% DE DÉBRIS (BRIQUE, ASPHALTE) 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR2B				•										
	3	1					VR3A				•										
	4						VR3B				•										
	5				SOL NATUREL 1.50 - 3.20m : SILT, UN PEU DE SABLE ET D'ARGILE, TRACES DE GRAVIER, BRUN. 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR4A				•										
	6						VR4B				•										
	7	2					VR4C				•										
	8						VR4D				•										
	9																				
	10	3									•										
38.31					FIN DE LA TRANCHÉE À 3.20m.						•										
	11																				
	12																				
	13	4																			

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: INFILTRATION D'EAU À PARTIR DE 1.60m DE PROFONDEUR. BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.

N^o. DE PROJET: DE-17472

SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.

PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS

EFFECTUÉ PAR: LOUIS N.

SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUESSI, M. Ing.

N^o. TRANCHÉE
TR2

EFFECTUÉ LE
07-01-2026

PAGE
1 DE 1

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE		
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A-B	B-C	>C			
										N	F	M	É							
41.10																				
	1				REMBLAI 0.00 - 1.00m : SILT, UN PEU DE SABLE ET DE GRAVIER, BRUN, HUMIDE. 1-5% DE MATIÈRES ORGANIQUES 1-5% DE DÉBRIS (BRIQUE, ASPHALTE) 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR1A													
	2						VR1B													
	3	1																		
	4				1.00 - 1.60m : SILT, UN PEU DE SABLE ET D'ARGILE, DEVENANT BRUN À NOIR. 30-50% DE MATIÈRES ORGANIQUES.		VR2													
	5																			
	6				SOL NATUREL 1.60 - 3.00m : SILT, UN PEU DE SABLE ET D'ARGILE, TRACES DE GRAVIER, BRUN.		VR3A													
	7	2					VR3B													
	8																			
	9						VR3C													
38.10	10	3			FIN DE LA TRANCHÉE À 3.00m.															
	11																			
	12																			
	13	4																		

REMARQUES

NIV. D'EAU:

COMMENTAIRES: FAIBLE INFILTRATION D'EAU À PARTIR DE 1.70m DE PROFONDEUR.

BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION

SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES

ROC
 CAILLOUX ET BLOCS
 GRAVIER
 SABLE

SILT
 ARGILE
 REMBLAI
 SOL ORGANIQUE

ASPHALTE
 BÉTON
 PIERRE CONCASSÉE

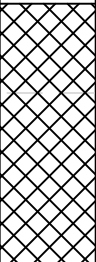
SOLROC &
DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	N ^o . TRANCHÉE
N ^o . DE PROJET: DE-17472	TR3
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	07-01-2026
EFFECTUÉ PAR: LOUIS N.	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUSSEI, M. Ing.	1 DE 1

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p.i)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE		
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A-A-B-B-C>C	HAP	MTX	>C			
										N	F	M	É							
41.85																				
38.65	1				TERRE VÉGÉTALE 0.00 - 0.30m : SILT SABLEUX, BRUN À NOIR.		VR1			•										
	2				REMBLAI 0.30 - 1.20m : SILT, UN PEU DE SABLE ET DE GRAVIER, BRUN À NOIR, HUMIDE. 20-30% DE MATIÈRES ORGANIQUES 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR2A			•										
	3	1					VR2B			•										
	4				SOL NATUREL 1.20 - 3.20m : SILT, UN PEU DE SABLE ET D'ARGILE, TRACES DE GRAVIER, BRUN À GRIS. 1-5% DE CAILLOUX.		VR3A			•										
	5																			
	6						VR3B			•										
	7	2																		
	8						VR3C			•										
	9																			
	10	3					VR3D			•										
	11				FIN DE LA TRANCHÉE À 3.20m.															
	12																			
	13	4																		

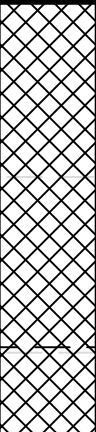
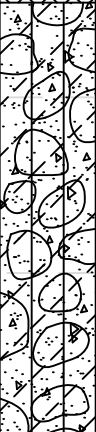
REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: FAIBLE INFILTRATION D'EAU À PARTIR DE 1.20m DE PROFONDEUR. BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE

SOLROC &
DEC ENVIRO

enviroc
GROUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	NO. TRANCHÉE
NO. DE PROJET: DE-17472	TR4
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	08-01-2026
EFFECTUÉ PAR: LOUIS N.	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUESSI, M. Ing.	1 DE 1

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p.i)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE			
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A>	A	B	>C				
										N	F	M	É								
41.68																					
	1				REMBLAI 0.00 - 1.20m : SILT, UN PEU DE SABLE ET DE GRAVIER, BRUN, HUMIDE. 10-15% DE MATIÈRES ORGANIQUES 1-5% DE DÉBRIS (BRIQUE, MÉTAL, ASPHALTE) 5-10% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR1A			•											
	2							VR1B			•										
	3	1						VR1C			•										
	4				1.20 - 1.50m : DEVENANT SABLE SILTEUX, GRAVELEUX, BRUN À GRIS. 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR2			•											
	5				SOL NATUREL 1.50 - 3.00m : SILT, UN PEU DE SABLE ET D'ARGILE, TRACES DE GRAVIER, BRUN. 5-10% DE CAILLOUX.			VR3A			•										
	6	2						VR3B			•										
	7																				
	8																				
	9							VR3C			•										
38.68	10	3			FIN DE LA TRANCHÉE À 3.00m.																
	11																				
	12																				
	13	4																			

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.

N^o. DE PROJET: DE-17472

SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.

PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS

EFFECTUÉ PAR: LOUIS N.

SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUESSI, M. Ing.

N^o. TRANCHÉE
TR5

EFFECTUÉ LE
07-01-2026

PAGE
1 DE 1

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU Puits ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVATIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP					RVMR CATÉGORIE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A-A-BB-C>C																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
										N	F	M	É																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
42.29					REMBLAI 0.00 - 1.20m : SILT, UN PEU DE SABLE ET DE GRAVIER, BRUN, HUMIDE. 1-5% DE MATIÈRES ORGANIQUES 1-5% DE DÉBRIS (BRIQUE, ASPHALTE) 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR1A																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									</

REMARQUES
NIV. D'EAU:
COMMENTAIRES: INFILTRATION D'EAU À PARTIR DE 3.20m DE PROFONDEUR.
BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION

SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES

ROC

CAILLOUX ET BLOCS

GRAVIER

SABLE

SILT

ARGILE

REMBLAI

SOL ORGANIQUE

ASPHALTE

BÉTON

PIERRE CONCASSÉE

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	N ^o . TRANCHÉE
N ^o . DE PROJET: DE-17472	TR6
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	07-01-2026
EFFECTUÉ PAR: LOUIS N.	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUESSI, M. Ing.	1 DE 1

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A	B	C		>C																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
										N	F	M	É																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
42.42																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE

[illegible]

REMARQUES		SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES		
NIV. D'EAU:		 ROC	 SILT	 ASPHALTE
COMMENTAIRES:		 CAILLOUX ET BLOCS	 ARGILE	 BÉTON
		 GRAVIER	 REMBLAI	 PIERRE CONCASSÉE
		 SABLE	 SOL ORGANIQUE	
BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION				

SOLROC &
DEC ENVIRO

enviroc
GROUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	N ^o . TRANCHÉE
N ^o . DE PROJET: DE-17472	TR8
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	07-01-2026
EFFECTUÉ PAR: LOUIS N.	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUESSI, M. Ing.	1 DE 1

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE		
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A	B	C		>C	
										N	F	M	É							
42.00																				
38.80	1				REMBLAI 0.00 - 0.80m : SILT SABLEUX, UN PEU DE GRAVIER, BRUN À NOIR. 1-5% DE DÉBRIS (ASPHALTE) 5-10% DE MATIÈRES ORGANIQUES 5-10% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR1A			•										
	2					VR1B			•											
	3	1				VR2A			•											
	4																			
	5					VR2B			•											
	6																			
	7	2			VR2C			•												
	8				SOL NATUREL 2.20 - 3.20m : SILT, UN PEU D'ARGILE ET DE SABLE, TRACES DE GRAVIER, BRUN, HUMIDE. 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR3A			•										
	9																			
	10	3				VR3B			•											
	11																			
		12																		
		13	4																	

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES		
NIV. D'EAU:	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE	SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE	ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE
COMMENTAIRES: FAIBLE INFILTRATION D'EAU À PARTIR DE 2.30m DE PROFONDEUR.			
BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION			

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	N ^o . TRANCHÉE
N ^o . DE PROJET: DE-17472	TR9
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	08-01-2026
EFFECTUÉ PAR: LOUIS N.	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUESSI, M. Ing.	1 DE 1

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p.)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A>	A- B	B- C	>C	
										N	F	M	É					
41.68					<u>TERRE VÉGÉTALE</u> 0.00 - 0.50m : SILT SABLEUX, BRUN À NOIR.		VR1											
	1																	
	2				<u>REMBLAI</u> 0.50 - 1.50m : SILT SABLEUX, UN PEU DE GRAVIER, BRUN À NOIR.		VR2A											
	3	1			1-5% DE DÉBRIS (ASPHALTE, BÉTON, BRIQUE) 5-10% DE MATIÈRES ORGANIQUES 5-10% DE CAILLOUX ET BLOCS PRÉSENCE D'UNE CONDUITE.													
	4						VR2B											
	5																	
	6				<u>SOL NATUREL</u> 1.50 - 3.00m : SILT, UN PEU D'ARGILE ET DE SABLE, TRACES DE GRAVIER, BRUN, HUMIDE. 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR3A											
	7	2																
	8						VR3B											
	9																	
38.68	10	3			FIN DE LA TRANCHÉE À 3.00m.		VR3C											
	11																	
	12																	
	13	4																

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: FAIBLE INFILTRATION D'EAU À PARTIR DE 1.90m DE PROFONDEUR. BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE

SOLROC & DEC ENVIRO

enviroc

GRUPE FONDASOL

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.

N^o. DE PROJET: DE-17472

SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.

PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS

EFFECTUÉ PAR: LOUIS N.

SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUESSI, M. Ing.

N^o. TRANCHÉE

TR10

EFFECTUÉ LE

08-01-2026

PAGE

1 DE 1

ÉLÉVATION (m)	PROFONDEUR (p)	PROFONDEUR (m)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE	
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A	B	C		>C
41.62																			
	1				REMBLAI 0.00 - 1.00m : SILT SABLEUX, UN PEU DE GRAVIER, BRUN À GRIS. 1-5% DE DÉBRIS (VERRE) 1-5% DE MATIÈRES ORGANIQUES 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR1A			•									
	2					VR1B			•										
	3	1																	
	4					1.00 - 2.50m : DEVENANT NOIR. 30-50% DE MATIÈRES ORGANIQUES, RACINES.		VR2A			•								
	5							VR2B			•								
	6																		
	7	2						VR2C			•								
	8																		
	9					SOL NATUREL 2.50 - 3.40m : SILT, UN PEU D'ARGILE ET DE SABLE, TRACES DE GRAVIER, BRUN, HUMIDE.		VR3A			•								
	10	3						VR3B			•								
38.22	11					FIN DE LA TRANCHÉE À 3.40m.													
	12																		
	13	4																	

REMARQUES

NIV. D'EAU:

COMMENTAIRES: FAIBLE INFILTRATION D'EAU À PARTIR DE 2.55m DE PROFONDEUR.

BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION

SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES

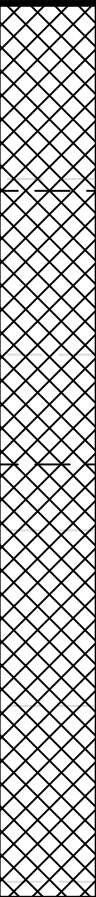
ROC
 CAILLOUX ET BLOCS
 GRAVIER
 SABLE

SILT
 ARGILE
 REMBLAI
 SOL ORGANIQUE

ASPHALTE
 BÉTON
 PIERRE CONCASSÉE

4000 RUE GRIFFITH,
SAINT-LAURENT, QC H4T 1A8
T 450 227 6177 ou 514 587 6177
WWW.ENVIROC.CA

CLIENT: GROUPE SADEC INC.	N ^o . TRANCHÉE
N ^o . DE PROJET: DE-17472	TR11
SITE: 135, BOULEVARD SAINT-ELZÉAR OUEST, LAVAL, QC.	EFFECTUÉ LE
PROJET: CAMPAGNE ENVIRONNEMENTALE D'ÉCHANTILLONNAGE SOMMAIRE DES SOLS	08-01-2026
EFFECTUÉ PAR: LOUIS N.	PAGE
SUPERVISÉ PAR: ADEM TAYEB SENOUESSI, M. Ing.	1 DE 1

ÉLÉVATION (m.) 41.46	PROFONDEUR (pi)	PROFONDEUR (m.)	CONST. DU PUITS ET NIVEAU D'EAU	STRATIGRAPHIE	DESCRIPTION DU SOL	ÉCHANTILLON				OBSERVA- TIONS OLFACTIVES				NIVEAU DE CONTAMI- NATION SELON LES CRITÈRES DU MELCCFP				RVMR CATÉGORIE			
						ÉTAT	NUMÉRO TYPE	RÉCUPÉ- RATION (%)	COV ppm	N=NULLE F=FAIBLE M=MOYENNE É=ÉLEVÉE				<A	A	B	C>C				
	1				REMBLAI 0.00 - 0.65m : SILT SABLEUX, UN PEU DE GRAVIER, BRUN. 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR1A			•											
	2		0.65 - 1.60m : SILT SABLEUX, UN PEU DE GRAVIER, BRUN. 1-5% DE DÉBRIS (ASPHALTE) 1-5% DE MATIÈRES ORGANIQUES 1-5% DE CAILLOUX ET BLOCS.			VR1B			•												
	3	1			1.60 - 3.10m : DEVENANT SILT SABLEUX, UN PEU DE GRAVIER, BRUN, SATURÉ. 10-20% DE MATIÈRES ORGANIQUES ET BOIS 20-30% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR2A			•											
	4						VR2B			•											
	5																				
	6					1.60 - 3.10m : DEVENANT SILT SABLEUX, UN PEU DE GRAVIER, BRUN, SATURÉ. 10-20% DE MATIÈRES ORGANIQUES ET BOIS 20-30% DE CAILLOUX ET BLOCS.		VR3A			•										
	7	2																			
	8							VR3B			•										
	9																				
	10	3						VR3C			•										
38.36					FIN DE LA TRANCHÉE À 3.10m.																
	11																				
	12																				
	13	4																			

REMARQUES	SYMBOLES STRATIGRAPHIQUES
NIV. D'EAU: COMMENTAIRES: FORTE INFILTRATION D'EAU À PARTIR DE 1,70m DE PROFONDEUR. BASÉ SUR OBSERVATIONS VISUELLES. NE PAS UTILISER POUR FINS DE CONSTRUCTION	ROC CAILLOUX ET BLOCS GRAVIER SABLE SILT ARGILE REMBLAI SOL ORGANIQUE ASPHALTE BÉTON PIERRE CONCASSÉE



Annexe 3 Tableau 1 : Sommaire des résultats analytiques – Sols

Sommaire des résultats analytiques pour les échantillons de sols

Le certificat d'analyses officiel est la seule référence valide et les résultats qui y sont présentés ont préséances en cas de différence avec les résultats de ce fichier.

Paramètres	Unités	Guide d'intervention ¹ / RPRT ²			RESC ³	Résultats analytiques																											
		Critère A	Critère B / Annexe I	Critère C / Annexe II		>= Annexe I	9353985	9353987	9353989	9353991	9353993	9353995	9353997	9353999	9354001	9354003	9354005	9354007	9353863	9353867	9353869	9353873	9353875	9353877	9353879	9353881	9353883	9353885	9353887	9353980	9353981	9353982	9353983
Echantillon						F1-CF1	F1-CF5	F2-CF1	F2-CF2	F3-CF2	F3-CF4	F4-CF4	F5-CF1	F5-CF2	F6-CF1	F4-CF1	DUP-F	TR01-VR3-B	TR01-VR2-B	TR02-VR1-B	TR02-VR2	TR03-VR2-A	TR04-VR1-B	TR05-VR1-A	TR05-VR2	TR06-VR2-C	TR07-VR1-C	TR08-VR1-B	TR09-VR2-B	TR10-VR1-B	TR10-VR2-C	TR11-VR2-A	DUP-TR
Date d'échantillonnage						2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-09	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08	2026-01-07	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-08
Profondeur (m)						0,05-0,61	2,43-3,05	0,00-0,61	0,61-1,22	0,61-1,22	1,83-2,43	1,83-2,43	0,00-0,61	0,61-1,22	0,00-0,61	0,00-0,61	0,00-0,61	1,00-1,50	0,45-0,80	0,50-1,00	1,00-1,50	0,30-0,80	0,50-1,00	0,00-0,50	0,85-1,20	1,50-2,00	1,00-1,40	0,40-0,80	1,00-1,50	0,50-1,00	2,00-2,50	0,65-1,15	0,65-1,16
Unité stratigraphique						Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	100	700	3 500	10000	<100	—	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
HAP																																	
Acénaphthène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	
Acénaphthylène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Anthracène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
2-Chloronaphtalène	mg/kg	—	—	—	56	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	0,1	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,1	-	<0,10	0,2	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,1	<0,10	0,1
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	0,1	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,2	-	<0,10	0,2	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,2	0,2	0,2
Benzo(b,h)fluoranthène	mg/kg	—	—	—	156	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	0,1	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,3	-	<0,10	0,2	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	3,7	0,1	0,1
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg	0,1	1	10	—	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	0,1	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,2	-	<0,10	0,2	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	1,7	0,1	0,1
Benzo(f)fluoranthène	mg/kg	0,1	1	10	—	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg	0,1	1	10	—	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Benzo(c)phenanthrène	mg/kg	0,1	1	10	56	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Benzo(e)pyrène	mg/kg	—	—	—	—	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	0,1	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,2	-	<0,10	0,1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,1	0,1
Benzo(g,h,i)peryène	mg/kg	0,1	1	10	18	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,2	-	<0,10	0,1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,1	0,1
Chrysène	mg/kg	0,1	1	10	34	0,1	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	0,1	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,2	-	<0,10	0,1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,1	0,1
Dibenz(a,h)anthracène	mg/kg	0,1	1	10	82	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Dibenz(a,l)pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Dibenz(a,h)pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Dibenz(a,l)pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
7,12-Diméthylbenzo (a) anthracène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Fluoranthène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	0,2	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,1	-	<0,10	0,2	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Fluorène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Lucifène	mg/kg	0,1	10	100	100	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0,1	1	10	34	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,2	0,2
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0,1	1	10	150	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Naphtalène	mg/kg	0,1	5	50	56	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Phénanthrène	mg/kg	0,1	5	50	56	<0,10	<0,10	<0,10	-	<0,10	-	<0,10	<0,10	0,1	-	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,1	-	<0,10	0,2	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10</			



Annexe 4 Certificats d'analyses chimiques

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL : 4588387
DEMANDE D'ANALYSE : 100411249
Date d'émission du certificat : 2026-01-21
ENVIROC

4000 rue Griffith
Saint-Laurent, Québec
H4T 1A8
Attention : Adem Tayeb Senoussi

Date de réception : 2026-01-14
Projet : DE-17472
Nom du préleveur : Olympe G.
Bon de commande : DE-17472

Analyses	Quantité	Méthode de référence	Méthode interne
Hydrocarbures aromatiques polycycliques *	9	MA. 400 - HAP 1.1	CHM61/ILCE61
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50) *	10	MA. 400 - HYD 1.1	CHM38/ILCE36
Métaux extractibles *	12	MA 200 - MÉT 1.2	CHM35/ILCE69

Les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur : Basses-terres du St-Laurent

État des échantillons à la réception :

9353985 9353987 9353989 9353991 9353993 9353995 9353997 9353999 9354001 9354003 9354005 9354007

Conforme

Commentaires de certificat :

9353985 9353987 9353989 9353993 9353997 9353999 9354003

Hydrocarbures aromatiques polycycliques : Le matériau de référence 7,12-Diméthylbenzo(a)anthracène est hors critères d'acceptabilité, mais aucun impact sur les résultats.

Notes :

- Ce certificat d'analyse est la seule référence valide et les résultats présentés ont préséance en cas de différence avec tous les autres documents transmis .
- Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.
- Les critères présentés sur ce certificat, le cas échéant, ainsi que la comparaison des résultats d'analyses à ceux-ci est à titre indicatif seulement. De plus, les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur Basses-Terres du Saint-Laurent, à moins d'avis contraire.
- Eurofins EnvironeX détient les accréditations requises pour l'analyse des paramètres présentés sur ce certificat lorsqu' indiqué à cet effet.

Légende :

LR : Limite rapportée
MR : Matériaux de référence
N/A : Non applicable

PNA : Paramètre non accrédité
TNI : Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées

Méthode Interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

* Analyse accréditée par le MELCCFP

** Analyse accréditée par le CCN

¹ Analyse réalisée par EnvironeX Québec
4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec, QC

² Analyse réalisée par EnvironeX Longueuil
2325, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil, QC

³ Analyse réalisée par EnvironeX Sherbrooke
3705, boul. Industriel, Sherbrooke, QC

^a Analyse réalisée en sous-traitance externe

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

		No échantillon :				9353985	9353987	9353989	9353993	9353997
		Nature :				Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
		Date de prélèvement :				2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08	2026-01-07	2026-01-08
		Date d'analyse :				2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15
		Identification de l'échantillon :				F1-CF1	F1-CF5	F2-CF1	F3-CF2	F4-CF4
Hydrocarbures aromatiques polycycliques *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo[a]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[a]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[j]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[b,j,k]fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[c]phenanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[g,h,i]pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-Chloronaphtalène (PNA)	mg/kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo[a,h]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo[a,h]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo[a,i]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo[a,l]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
7,12-Diméthylbenzo [a] anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.2	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno[1,2,3-cd]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.2	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[e]pyrène	mg/kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Récupération (%)	-----	-	-	-	-	<>	<>	<>	<>	<>
D10-Acénaphène (%)	%	-	-	-	-	90	90	85	93	91
D10-Phénanthrène (%)	%	-	-	-	-	80	80	77	83	80
D14-Dibenzo[a,h]anthracène (%)	%	-	-	-	-	77	77	75	79	75

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No échantillon :						9353999	9354003	9354005	9354007	
Nature :						Sol	Sol	Sol	Sol	
Date de prélèvement :						2026-01-08	2026-01-09	2026-01-08	2026-01-08	
Date d'analyse :						2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	
Identification de l'échantillon :						F5-CF1	F6-CF1	F4-CF1	DUP-F	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
benzo[a]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[a]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[j]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[b,j,k]fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[c]phenanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[g,h,i]pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
2-Chloronaphtalène (PNA)	mg/kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.10	<0.10	<0.10	
Dibenzo[a,h]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Dibenzo[a,h]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Dibenzo[a,i]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Dibenzo[a,l]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
7,12-Diméthylbenzo [a] anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.2	<0.10	<0.10	<0.10	
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Indéno[1,2,3-cd]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.10	<0.10	<0.10	
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.2	<0.10	<0.10	<0.10	
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[e]pyrène	mg/kg	-	-	-	-	0.1	<0.10	<0.10	<0.10	
Récupération (%)	-----	-	-	-	-	<>	<>	<>	<>	
D10-Acénaphène (%)	%	-	-	-	-	88	84	81	76	
D10-Phénanthrène (%)	%	-	-	-	-	82	77	74	71	
D14-Dibenzo[a,h]anthracène (%)	%	-	-	-	-	79	75	75	73	

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

		No échantillon :				9353985	9353989	9353991	9353993	9353995
		Nature :				Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
		Date de prélèvement :				2026-01-07	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-07	2026-01-07
		Date d'analyse :				2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15
		Identification de l'échantillon :				F1-CF1	F2-CF1	F2-CF2	F3-CF2	F3-CF4
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50) *	Unité	Critère				A	B	C	RESC	
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	229

		No échantillon :				9353999	9354001	9354003	9354005	9354007
		Nature :				Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
		Date de prélèvement :				2026-01-08	2026-01-08	2026-01-09	2026-01-08	2026-01-08
		Date d'analyse :				2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15
		Identification de l'échantillon :				F5-CF1	F5-CF2	F6-CF1	F4-CF1	DUP-F
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50) *	Unité	Critère				A	B	C	RESC	
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	100	700	3500	10000	<100	103	<100	<100	<100

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

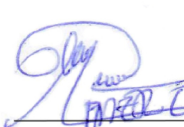
No échantillon :						9353985	9353987	9353989	9353991	9353993
Nature :						Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :						2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-07
Date d'analyse :						2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15
Identification de l'échantillon :						F1-CF1	F1-CF5	F2-CF1	F2-CF2	F3-CF2
Métaux extractibles *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	250	4.8	5.1	6.4	5.4	6.4
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	10000	78	78	102	76	61
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	4000	22	15	32	22	18
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1500	<10	<10	11	<10	15
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2500	22	27	23	26	34
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1500	<5	<5	<5	<5	<5
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	11000	492	398	622	469	515
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	200	1.5	5.9	1.5	1.9	2.6
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	2500	25	27	30	29	47
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	5000	25	10	21	39	12
Sélénium (Se)	mg/kg	1	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	ma/ka	140	500	1500	7500	69	60	99	92	82

No échantillon : Nature : Date de prélèvement : Date d'analyse : Identification de l'échantillon :						9353995	9353997	9353999	9354001	9354003
Métaux extractibles *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	250	6.0	6.1	4.4	4.4	5.2
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	10000	67	78	80	77	129
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	4000	17	15	25	23	46
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1500	11	11	<10	<10	13
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2500	30	28	21	21	17
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1500	<5	<5	<5	<5	<5
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	11000	462	417	445	440	787
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	200	2.9	2.6	<1.5	2.4	<1.5
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	2500	36	30	25	27	35
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	5000	11	10	21	13	13
Sélénium (Se)	mg/kg	1	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	7500	69	71	101	65	89

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No échantillon :						9354005	9354007			
Nature :						Sol	Sol			
Date de prélèvement :						2026-01-08	2026-01-08			
Date d'analyse :						2026-01-15	2026-01-15			
Identification de l'échantillon :						F4-CF1	DUP-F			
Métaux extractibles *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5			
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	250	7.4	5.5			
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	10000	104	92			
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	100	<0.9	<0.9			
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	4000	30	28			
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1500	<10	10			
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2500	29	24			
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1500	<5	<5			
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	11000	371	482			
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	200	1.5	<1.5			
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	2500	32	28			
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	5000	35	19			
Sélénium (Se)	mg/kg	1	3	10	50	<0.5	<0.5			
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	7500	108	115			

Approuvé par :


 Amer Oulhouchemt, Chimiste, B.Sc.
 Site Longueuil



CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %
Hydrocarbures aromatiques polycycliques					
Acénaphène	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Acénaphthylène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
benzo[a]anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Benzo[a]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[j]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[b,j,k]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[c]phenanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Benzo[g,h,i]pérylène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
2-Chloronaphtalène (PNA)	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Chrysène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Dibenzo[a,h]anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Dibenzo[a,h]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Dibenzo[a,i]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Dibenzo[a,l]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
7,12-Diméthylbenzo [a] anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	20%	60-140%
Fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Fluorène	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Indéno[1,2,3-cd]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	107.1%	60-143%
Naphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Phénanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Benzo[e]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
D10-Acénaphène (%)	%	99		95%	60-130%
D10-Phénanthrène (%)	%	89		84%	60-130%
D14-Dibenzo[a,h]anthracène (%)	%	88		83%	60-130%
Échantillons associés : 9353985, 9353987, 9353989, 9353993, 9353997, 9353999, 9354003					
Acénaphène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Acénaphthylène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
benzo[a]anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Benzo[a]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Benzo[j]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Benzo[b,j,k]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Benzo[c]phenanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Benzo[g,h,i]pérylène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
2-Chloronaphtalène (PNA)	mg/kg	<0.10	0.1	90%	60-140%
Chrysène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Dibenzo[a,h]anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %
Dibenzo[a,h]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Dibenzo[a,i]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	70%	60-140%
Dibenzo[a,l]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	90%	60-140%
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
7,12-Diméthylbenzo [a] anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	60%	60-140%
Fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Fluorène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Indéno[1,2,3-cd]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	83.3%	60-143%
Naphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
Phénanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	70%	60-140%
Pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	90%	60-140%
Benzo[e]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	80%	60-140%
D10-Acénaphène (%)	%	92		84%	60-130%
D10-Phénanthrène (%)	%	82		74%	60-130%
D14-Dibenzo[a,h]anthracène (%)	%	86		76%	60-130%
Échantillons associés : 9354005, 9354007					
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	<100	100	98.9%	80-120%
Échantillons associés : 9353985, 9353989, 9353991, 9353993, 9353995, 9353999, 9354001, 9354003					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	<100	100	115.3%	80-120%
Échantillons associés : 9354005, 9354007					

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %
Métaux extractibles					
Aluminium (Al)	mg/kg	<30	30	97.4%	80-120%
Antimoine (Sb)	mg/kg	<1	1	102%	80-120%
Argent (Ag)	mg/kg	<0.5	0.5	90%	80-120%
Arsenic (As)	mg/kg	<1.5	1.5	92.6%	80-120%
Baryum (Ba)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Béryllium (Be)	mg/kg	<0.5	0.5	97%	80-120%
Bismuth (Bi)	mg/kg	<10	10	98%	80-120%
Bore (B)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Cadmium (Cd)	mg/kg	<0.9	0.9	93.4%	80-120%
Calcium (Ca)	mg/kg	<50	50	94.6%	80-120%
Chrome (Cr)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Cobalt (Co)	mg/kg	<10	10	96%	80-120%
Cuivre (Cu)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Étain (Sn)	mg/kg	<5	5	102%	80-120%
Fer (Fe)	mg/kg	<50	50	90.8%	80-120%
Lithium (Li)	mg/kg	<1	1	102%	80-120%
Magnésium (Mg)	mg/kg	<20	20	99%	80-120%
Manganèse (Mn)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Mercure (Hg)	mg/kg	<0.2	0.2	102%	80-120%
Molybdène (Mo)	mg/kg	<1.5	1.5	101.2%	80-120%
Nickel (Ni)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Plomb (Pb)	mg/kg	<10	10	98%	80-120%
Potassium (K)	mg/kg	<50	50	91.8%	80-120%
Sélénium (Se)	mg/kg	<0.5	0.5	92.6%	80-120%
Sodium (Na)	mg/kg	<50	50	103.4%	80-120%
Strontium (Sr)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Tellure (Te)	mg/kg	<1	1	98%	80-120%
Thallium (Tl)	mg/kg	<10	10	96%	80-120%
Titane (Ti)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Uranium (U)	mg/kg	<10	10	96%	80-120%
Vanadium (V)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Zinc (Zn)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%

Échantillons associés : **9353985, 9353987, 9353989, 9353991, 9353993, 9353995, 9353997, 9353999, 9354001, 9354003**

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %
Aluminium (Al)	mg/kg	<30	30	93.6%	80-120%
Antimoine (Sb)	mg/kg	<1	1	96%	80-120%
Argent (Ag)	mg/kg	<0.5	0.5	90%	80-120%
Arsenic (As)	mg/kg	<1.5	1.5	89.6%	80-120%
Baryum (Ba)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Béryllium (Be)	mg/kg	<0.5	0.5	93.2%	80-120%
Bismuth (Bi)	mg/kg	<10	10	96%	80-120%
Bore (B)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Cadmium (Cd)	mg/kg	<0.9	0.9	90.4%	80-120%
Calcium (Ca)	mg/kg	<50	50	94.4%	80-120%
Chrome (Cr)	mg/kg	<10	10	88%	80-120%
Cobalt (Co)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Cuivre (Cu)	mg/kg	<10	10	90%	80-120%
Étain (Sn)	mg/kg	<5	5	100%	80-120%
Fer (Fe)	mg/kg	<50	50	91.2%	80-120%
Lithium (Li)	mg/kg	<1	1	104%	80-120%
Magnésium (Mg)	mg/kg	<20	20	89.6%	80-120%
Manganèse (Mn)	mg/kg	<10	10	90%	80-120%
Mercure (Hg)	mg/kg	<0.2	0.2	100%	80-120%
Molybdène (Mo)	mg/kg	<1.5	1.5	98.4%	80-120%
Nickel (Ni)	mg/kg	<10	10	90%	80-120%
Plomb (Pb)	mg/kg	<10	10	96%	80-120%
Potassium (K)	mg/kg	<50	50	91.6%	80-120%
Sélénium (Se)	mg/kg	<0.5	0.5	90.4%	80-120%
Sodium (Na)	mg/kg	<50	50	92%	80-120%
Strontium (Sr)	mg/kg	<10	10	90%	80-120%
Tellure (Te)	mg/kg	<1	1	92%	80-120%
Thallium (Tl)	mg/kg	<10	10	96%	80-120%
Titane (Ti)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Uranium (U)	mg/kg	<10	10	96%	80-120%
Vanadium (V)	mg/kg	<10	10	88%	80-120%
Zinc (Zn)	mg/kg	<10	10	90%	80-120%

Échantillons associés : **9354005, 9354007**

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL : 4588291
DEMANDE D'ANALYSE : 100411238
Date d'émission du certificat : 2026-01-21
ENVIROC

4000 rue Griffith
Saint-Laurent, Québec
H4T 1A8
Attention : Ahlem Taalbi

Date de réception : 2026-01-14
Projet : DE-17472
Nom du préleveur : Louis N.
Bon de commande : DE-17472

Analyses	Quantité	Méthode de référence	Méthode interne
Hydrocarbures aromatiques polycycliques *	11	MA. 400 - HAP 1.1	CHM61/ILCE61
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50) *	11	MA. 400 - HYD 1.1	CHM38/ILCE36
Métaux extractibles *	12	MA 200 - MÉT 1.2	CHM35/ILCE69

Les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur : Basses-terres du St-Laurent

État des échantillons à la réception :

9353863 9353865 9353867 9353869 9353873 9353875 9353877 9353879 9353881 9353883 9353885 9353887

Conforme

Commentaires de certificat :

9353863 9353865 9353867 9353873 9353875 9353877 9353879 9353881 9353883 9353885 9353887

Hydrocarbures aromatiques polycycliques : Le matériau de référence 7,12-Diméthylbenzo(a)anthracène est hors critères d'acceptabilité, mais aucun impact sur les résultats.

Notes :

- Ce certificat d'analyse est la seule référence valide et les résultats présentés ont préséance en cas de différence avec tous les autres documents transmis .
- Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.
- Les critères présentés sur ce certificat, le cas échéant, ainsi que la comparaison des résultats d'analyses à ceux-ci est à titre indicatif seulement. De plus, les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur Basses-Terres du Saint-Laurent, à moins d'avis contraire.
- Eurofins EnvironeX détient les accréditations requises pour l'analyse des paramètres présentés sur ce certificat lorsqu' indiqué à cet effet.

Légende :

LR : Limite rapportée
MR : Matériaux de référence
N/A : Non applicable

PNA : Paramètre non accrédité
TNI : Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées

Méthode Interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

* Analyse accréditée par le MELCCFP

** Analyse accréditée par le CCN

¹ Analyse réalisée par EnvironeX Québec
4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec, QC

² Analyse réalisée par EnvironeX Longueuil
2325, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil, QC

³ Analyse réalisée par EnvironeX Sherbrooke
3705, boul. Industriel, Sherbrooke, QC

^a Analyse réalisée en sous-traitance externe

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

		No échantillon :				9353863	9353865	9353867	9353873	9353875
		Nature :				Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
		Date de prélèvement :				2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08
		Date d'analyse :				2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15
		Identification de l'échantillon :				TR01-VR3-B	TR01-VR2-B	TR02-VR1-B	TR03-VR2-A	TR04-VR1-B
Hydrocarbures aromatiques polycycliques *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo[a]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	0.1	<0.10	0.2
Benzo[a]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	0.2	<0.10	0.2
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	0.2	<0.10	0.2
Benzo[j]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	0.1	<0.10	<0.10
Benzo[b,j,k]fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	0.3	<0.10	0.2
Benzo[c]phenanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[g,h,i]pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	0.2	<0.10	0.1
2-Chloronaphtalène (PNA)	mg/kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	0.2	<0.10	0.2
Dibenzo[a,h]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo[a,h]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo[a,i]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo[a,l]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
7,12-Diméthylbenzo [a] anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	0.3	<0.10	0.3
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno[1,2,3-cd]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	0.2	<0.10	0.1
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	0.1	<0.10	0.2
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	0.2	<0.10	0.2
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[e]pyrène	mg/kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	0.2	<0.10	0.1
Récupération (%)	-----	-	-	-	-	<>	<>	<>	<>	<>
D10-Acénaphène (%)	%	-	-	-	-	95	80	89	88	91
D10-Phénanthrène (%)	%	-	-	-	-	87	75	81	81	85
D14-Dibenzo[a,h]anthracène (%)	%	-	-	-	-	82	71	80	80	84

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No échantillon :						9353877	9353879	9353881	9353883	9353885
Nature :						Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :						2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08	2026-01-07
Date d'analyse :						2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15
Identification de l'échantillon :						TR05-VR1-A	TR05-VR2	TR06-VR2-C	TR07-VR1-C	TR08-VR1-B
Hydrocarbures aromatiques polycycliques *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	0.2	<0.10
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	0.4	<0.10
benzo[a]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	2.2	<0.10
Benzo[a]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	1.9	0.1
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	1.7	0.1
Benzo[j]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	1.0	<0.10
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	1.0	<0.10
Benzo[b,j,k]fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	3.7	0.1
Benzo[c]phenanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	0.3	<0.10
Benzo[g,h,i]pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	1.2	<0.10
2-Chloronaphtalène (PNA)	mg/kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	2.0	0.1
Dibenzo[a,h]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	0.3	<0.10
Dibenzo[a,h]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo[a,i]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	0.1	<0.10
Dibenzo[a,l]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
7,12-Diméthylbenzo [a] anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.10	<0.10	4.5	0.2
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno[1,2,3-cd]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	1.5	0.1
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	1.0	<0.10
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	3.5	0.2
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo[e]pyrène	mg/kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	1.2	<0.10
Récupération (%)	-----	-	-	-	-	<>	<>	<>	<>	<>
D10-Acénaphène (%)	%	-	-	-	-	83	88	91	82	89
D10-Phénanthrène (%)	%	-	-	-	-	76	79	83	73	78
D14-Dibenzo[a,h]anthracène (%)	%	-	-	-	-	76	79	83	76	79

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

		No échantillon :		9353887					
		Nature :		Sol					
		Date de prélèvement :		2026-01-08					
		Date d'analyse :		2026-01-15					
		Identification de l'échantillon :		TR09-VR2-B					
Hydrocarbures aromatiques polycycliques *	Unité	Critère							
		A	B	C	RESC				
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10			
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10			
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10			
benzo[a]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10			
Benzo[a]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10			
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10			
Benzo[j]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10			
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10			
Benzo[b,j,k]fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	<0.10			
Benzo[c]phenanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10			
Benzo[g,h,i]pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	<0.10			
2-Chloronaphtalène (PNA)	mg/kg	-	-	-	56	<0.10			
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10			
Dibenzo[a,h]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	<0.10			
Dibenzo[a,h]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10			
Dibenzo[a,i]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10			
Dibenzo[a,l]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10			
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10			
7,12-Diméthylbenzo [a] anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10			
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10			
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10			
Indéno[1,2,3-cd]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10			
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10			
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10			
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	<0.10			
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10			
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10			
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10			
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10			
Benzo[e]pyrène	mg/kg	-	-	-	-	<0.10			
Récupération (%)	-----	-	-	-	-	<>			
D10-Acénaphène (%)	%	-	-	-	-	92			
D10-Phénanthrène (%)	%	-	-	-	-	85			
D14-Dibenzo[a,h]anthracène (%)	%	-	-	-	-	85			

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

		No échantillon :		9353863	9353867	9353869	9353873	9353875
		Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
		Date de prélèvement :		2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08
		Date d'analyse :		2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15
		Identification de l'échantillon :		TR01-VR3-B	TR02-VR1-B	TR02-VR2	TR03-VR2-A	TR04-VR1-B
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50) *	Unité	Critère						
		A	B	C	RESC			
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	100	700	3500	10000	<100	146	<100
				<100		<100	<100	<100
		No échantillon :		9353877	9353879	9353881	9353883	9353885
		Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
		Date de prélèvement :		2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08	2026-01-07
		Date d'analyse :		2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15
		Identification de l'échantillon :		TR05-VR1-A	TR05-VR2	TR06-VR2-C	TR07-VR1-C	TR08-VR1-B
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50) *	Unité	Critère						
		A	B	C	RESC			
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	100	700	3500	10000	123	<100	101
				<100		<100	<100	<100
		No échantillon :		9353887				
		Nature :		Sol				
		Date de prélèvement :		2026-01-08				
		Date d'analyse :		2026-01-15				
		Identification de l'échantillon :		TR09-VR2-B				
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50) *	Unité	Critère						
		A	B	C	RESC			
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	100	700	3500	10000	<100		
				<100				

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

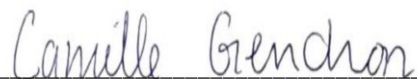
No échantillon :						9353863	9353865	9353867	9353869	9353873
Nature :						Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :						2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07
Date d'analyse :						2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15
Identification de l'échantillon :						TR01-VR3-B	TR01-VR2-B	TR02-VR1-B	TR02-VR2	TR03-VR2-A
Métaux extractibles *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	250	5.4	5.4	4.5	5.9	5.9
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	10000	73	92	77	126	78
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	4000	15	28	21	41	16
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1500	13	11	<10	10	15
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2500	30	23	21	24	32
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1500	<5	<5	<5	<5	<5
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	11000	510	547	449	491	683
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	200	2.6	<1.5	1.6	<1.5	2.5
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	2500	36	30	26	32	44
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	5000	10	17	17	33	12
Sélénium (Se)	mg/kg	1	3	10	50	<0.5	0.5	<0.5	0.6	<0.5
Zinc (Zn)	ma/ka	140	500	1500	7500	74	73	67	144	79

No échantillon : Nature : Date de prélèvement : Date d'analyse : Identification de l'échantillon :						9353875	9353877	9353879	9353881	9353883
						Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						2026-01-08	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-07	2026-01-08
						2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15
						TR04-VR1-B	TR05-VR1-A	TR05-VR2	TR06-VR2-C	TR07-VR1-C
Métaux extractibles *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	250	4.6	6.1	4.4	5.3	4.9
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	10000	79	90	87	86	103
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	4000	21	22	28	15	21
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1500	<10	11	10	12	<10
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2500	21	26	26	29	35
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1500	<5	<5	<5	<5	<5
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	11000	396	520	485	506	468
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	200	<1.5	2.1	1.6	2.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	2500	21	30	30	35	17
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	5000	46	18	14	10	774
Sélénium (Se)	mg/kg	1	3	10	50	<0.5	0.5	0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	7500	72	79	90	69	253

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No échantillon :						9353885	9353887			
Nature :						Sol	Sol			
Date de prélèvement :						2026-01-07	2026-01-08			
Date d'analyse :						2026-01-15	2026-01-15			
Identification de l'échantillon :						TR08-VR1-B	TR09-VR2-B			
Métaux extractibles *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5			
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	250	5.9	5.5			
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	10000	81	77			
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	100	<0.9	<0.9			
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	4000	23	15			
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1500	<10	11			
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2500	26	30			
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1500	<5	<5			
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	11000	449	440			
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	200	<1.5	2.7			
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	2500	26	35			
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	5000	23	11			
Sélénium (Se)	mg/kg	1	3	10	50	<0.5	<0.5			
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	7500	78	70			

Approuvé par :



Camille Gendron, Chimiste à l'entraînement
Site de Longueuil, Permis OCQ 2425-087

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %
Hydrocarbures aromatiques polycycliques					
Acénaphène	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Acénaphthylène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
benzo[a]anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Benzo[a]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[j]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Benzo[b,j,k]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	103.3%	60-140%
Benzo[c]phenanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Benzo[g,h,i]pérylène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
2-Chloronaphtalène (PNA)	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Chrysène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Dibenzo[a,h]anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Dibenzo[a,h]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Dibenzo[a,i]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Dibenzo[a,l]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
7,12-Diméthylbenzo [a] anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	10%	60-140%
Fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Fluorène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Indéno[1,2,3-cd]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	107.1%	60-143%
Naphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Phénanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Benzo[e]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
D10-Acénaphène (%)	%	110		94%	60-130%
D10-Phénanthrène (%)	%	109		89%	60-130%
D14-Dibenzo[a,h]anthracène (%)	%	104		87%	60-130%
Échantillons associés : 9353863, 9353865, 9353867, 9353873, 9353875, 9353877, 9353879, 9353881, 9353883, 9353885, 9353887					
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	<100	100	100.4%	80-120%
Échantillons associés : 9353863, 9353867, 9353869, 9353873, 9353875, 9353877, 9353879, 9353881, 9353883, 9353885, 9353887					

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %
Métaux extractibles					
Aluminium (Al)	mg/kg	<30	30	93.6%	80-120%
Antimoine (Sb)	mg/kg	<1.0	1	98%	80-120%
Argent (Ag)	mg/kg	<0.5	0.5	92%	80-120%
Arsenic (As)	mg/kg	<1.5	1.5	94%	80-120%
Baryum (Ba)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Béryllium (Be)	mg/kg	<0.5	0.5	94.6%	80-120%
Bismuth (Bi)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Bore (B)	mg/kg	<10	10	98%	80-120%
Cadmium (Cd)	mg/kg	<0.9	0.9	92.4%	80-120%
Calcium (Ca)	mg/kg	<50	50	89.8%	80-120%
Chrome (Cr)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Cobalt (Co)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Cuivre (Cu)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Étain (Sn)	mg/kg	<5	5	98%	80-120%
Fer (Fe)	mg/kg	<50	50	93%	80-120%
Lithium (Li)	mg/kg	<1	1	98%	80-120%
Magnésium (Mg)	mg/kg	<20	20	94.4%	80-120%
Manganèse (Mn)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Mercure (Hg)	mg/kg	<0.2	0.2	102%	80-120%
Molybdène (Mo)	mg/kg	<1.5	1.5	98.6%	80-120%
Nickel (Ni)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Plomb (Pb)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Potassium (K)	mg/kg	<50	50	90.4%	80-120%
Sélénium (Se)	mg/kg	<0.5	0.5	95.2%	80-120%
Silicium (Si)	mg/kg	<50	50		
Sodium (Na)	mg/kg	<50	50	91.2%	80-120%
Strontium (Sr)	mg/kg	<10	10	90%	80-120%
Thallium (Tl)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Titane (Ti)	mg/kg	<10	10	102%	80-120%
Uranium (U)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Vanadium (V)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Zinc (Zn)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%

Échantillons associés : 9353863, 9353865, 9353867, 9353869, 9353873, 9353875, 9353877, 9353879, 9353881, 9353883, 9353885, 9353887

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL : 4588388
DEMANDE D'ANALYSE : 100411248
Date d'émission du certificat : 2026-01-21
ENVIROC

4000 rue Griffith
Saint-Laurent, Québec
H4T 1A8
Attention : Adem Tayeb Senoussi

Date de réception : 2026-01-14
Projet : DE-17472
Nom du préleveur : Louis N.
Bon de commande : DE-17472

Analyses	Quantité	Méthode de référence	Méthode interne
Hydrocarbures aromatiques polycycliques *	4	MA. 400 - HAP 1.1	CHM61/ILCE61
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50) *	4	MA. 400 - HYD 1.1	CHM38/ILCE36
Métaux extractibles *	4	MA 200 - MÉT 1.2	CHM35/ILCE69

Les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur : Basses-terres du St-Laurent

État des échantillons à la réception :

9353980 9353981 9353982 9353983

Conforme

Commentaires de certificat :

9353980 9353981 9353982 9353983

Hydrocarbures aromatiques polycycliques : Le matériau de référence 7,12-Diméthylbenzo(a)anthracène est hors critères d'acceptabilité, mais aucun impact sur les résultats.

Notes :

- Ce certificat d'analyse est la seule référence valide et les résultats présentés ont préséance en cas de différence avec tous les autres documents transmis .
- Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.
- Les critères présentés sur ce certificat, le cas échéant, ainsi que la comparaison des résultats d'analyses à ceux-ci est à titre indicatif seulement. De plus, les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur Basses-Terres du Saint-Laurent, à moins d'avis contraire.
- Eurofins EnvironeX détient les accréditations requises pour l'analyse des paramètres présentés sur ce certificat lorsqu' indiqué à cet effet.

Légende :

LR : Limite rapportée
MR : Matériaux de référence
N/A : Non applicable

PNA : Paramètre non accrédité
TNI : Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées

Méthode Interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

* Analyse accréditée par le MELCCFP

** Analyse accréditée par le CCN

¹ Analyse réalisée par EnvironeX Québec
4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec, QC

² Analyse réalisée par EnvironeX Longueuil
2325, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil, QC

³ Analyse réalisée par EnvironeX Sherbrooke
3705, boul. Industriel, Sherbrooke, QC

^a Analyse réalisée en sous-traitance externe

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

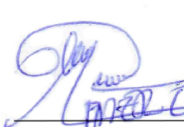
No échantillon :						9353980	9353981	9353982	9353983	
Nature :						Sol	Sol	Sol	Sol	
Date de prélèvement :						2026-01-08	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-08	
Date d'analyse :						2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	
Identification de l'échantillon :						TR10-VR1-B	TR10-VR2-C	TR11-VR2-A	DUP-TR	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Acénaphylène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
benzo[a]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	0.1	<0.10	
Benzo[a]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	0.2	0.2	
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	0.1	0.1	
Benzo[j]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[b,j,k]fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	0.1	0.1	
Benzo[c]phenanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[g,h,i]pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	0.1	0.1	
2-Chloronaphtalène (PNA)	mg/kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	0.1	0.1	
Dibenzo[a,h]anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Dibenzo[a,h]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Dibenzo[a,i]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Dibenzo[a,l]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
7,12-Diméthylbenzo [a] anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	0.2	0.2	
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Indéno[1,2,3-cd]pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	0.2	0.2	
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	0.2	0.1	
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	
Benzo[e]pyrène	mg/kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	0.1	0.1	
Récupération (%)	-----	-	-	-	-	<>	<>	<>	<>	
D10-Acénaphène (%)	%	-	-	-	-	85	86	88	92	
D10-Phénanthrène (%)	%	-	-	-	-	79	78	84	82	
D14-Dibenzo[a,h]anthracène (%)	%	-	-	-	-	76	75	77	81	

No échantillon :						9353980	9353981	9353982	9353983	
Nature :						Sol	Sol	Sol	Sol	
Date de prélèvement :						2026-01-08	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-08	
Date d'analyse :						2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	
Identification de l'échantillon :						TR10-VR1-B	TR10-VR2-C	TR11-VR2-A	DUP-TR	
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50) *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	100	700	3500	10000	124	158	<100	<100	

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No échantillon :						9353980	9353981	9353982	9353983	
Nature :						Sol	Sol	Sol	Sol	
Date de prélèvement :						2026-01-08	2026-01-08	2026-01-08	2026-01-08	
Date d'analyse :						2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	2026-01-15	
Identification de l'échantillon :						TR10-VR1-B	TR10-VR2-C	TR11-VR2-A	DUP-TR	
Métaux extractibles *	Unité	Critère								
		A	B	C	RESC					
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	250	6.8	5.5	5.4	5.5	
Baryum (Ba)	mg/kg	340	500	2000	10000	79	61	68	76	
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	
Chrome (Cr)	mg/kg	100	250	800	4000	23	17	23	23	
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1500	12	10	<10	10	
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2500	30	30	19	25	
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1500	<5	<5	<5	<5	
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1000	2200	11000	534	406	503	530	
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	200	2.5	2.8	1.7	1.9	
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	2500	36	33	24	30	
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	5000	19	16	35	38	
Sélénium (Se)	mg/kg	1	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	
Zinc (Zn)	mg/kg	140	500	1500	7500	81	78	67	80	

Approuvé par :


 Amer Oulhouchemt, Chimiste, B.Sc.
 Site Longueuil



CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %
Hydrocarbures aromatiques polycycliques					
Acénaphène	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Acénaphthylène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
benzo[a]anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Benzo[a]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[b]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[j]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[k]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[b,j,k]fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Benzo[c]phenanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Benzo[g,h,i]pérylène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
2-Chloronaphtalène (PNA)	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Chrysène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Dibenzo[a,h]anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Dibenzo[a,h]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Dibenzo[a,i]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Dibenzo[a,l]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
7,12-Diméthylbenzo [a] anthracène	mg/kg	<0.10	0.1	20%	60-140%
Fluoranthène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Fluorène	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Indéno[1,2,3-cd]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	107.1%	60-143%
Naphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
Phénanthrène	mg/kg	<0.10	0.1	100%	60-140%
Pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	<0.10	0.1	120%	60-140%
Benzo[e]pyrène	mg/kg	<0.10	0.1	110%	60-140%
D10-Acénaphène (%)	%	99		95%	60-130%
D10-Phénanthrène (%)	%	89		84%	60-130%
D14-Dibenzo[a,h]anthracène (%)	%	88		83%	60-130%
Échantillons associés : 9353980, 9353981, 9353982, 9353983					
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/kg	<100	100	98.9%	80-120%
Échantillons associés : 9353980, 9353981, 9353982, 9353983					

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %
Métaux extractibles					
Aluminium (Al)	mg/kg	<30	30	97.4%	80-120%
Antimoine (Sb)	mg/kg	<1	1	102%	80-120%
Argent (Ag)	mg/kg	<0.5	0.5	90%	80-120%
Arsenic (As)	mg/kg	<1.5	1.5	92.6%	80-120%
Baryum (Ba)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Béryllium (Be)	mg/kg	<0.5	0.5	97%	80-120%
Bismuth (Bi)	mg/kg	<10	10	98%	80-120%
Bore (B)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Cadmium (Cd)	mg/kg	<0.9	0.9	93.4%	80-120%
Calcium (Ca)	mg/kg	<50	50	94.6%	80-120%
Chrome (Cr)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Cobalt (Co)	mg/kg	<10	10	96%	80-120%
Cuivre (Cu)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Étain (Sn)	mg/kg	<5	5	102%	80-120%
Fer (Fe)	mg/kg	<50	50	90.8%	80-120%
Lithium (Li)	mg/kg	<1	1	102%	80-120%
Magnésium (Mg)	mg/kg	<20	20	99%	80-120%
Manganèse (Mn)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Mercure (Hg)	mg/kg	<0.2	0.2	102%	80-120%
Molybdène (Mo)	mg/kg	<1.5	1.5	101.2%	80-120%
Nickel (Ni)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Plomb (Pb)	mg/kg	<10	10	98%	80-120%
Potassium (K)	mg/kg	<50	50	91.8%	80-120%
Sélénium (Se)	mg/kg	<0.5	0.5	92.6%	80-120%
Sodium (Na)	mg/kg	<50	50	103.4%	80-120%
Strontium (Sr)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%
Tellure (Te)	mg/kg	<1	1	98%	80-120%
Thallium (Tl)	mg/kg	<10	10	96%	80-120%
Titane (Ti)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Uranium (U)	mg/kg	<10	10	96%	80-120%
Vanadium (V)	mg/kg	<10	10	94%	80-120%
Zinc (Zn)	mg/kg	<10	10	92%	80-120%

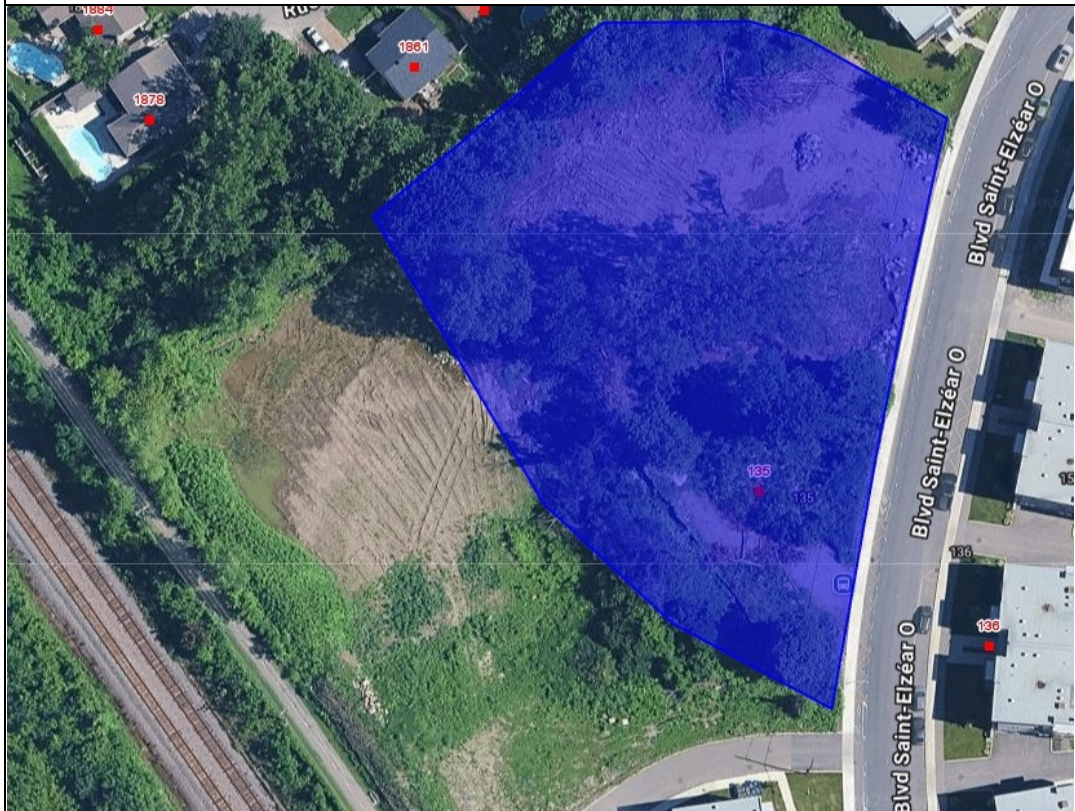
Échantillons associés : **9353980, 9353981, 9353982, 9353983**



Annexe 5 Correspondances

Demandeur / Requestor : Kévin KENMEUGNE KAMTOH Organisation / Organization : Enviroc Téléphone / Phone : (514)462-2406 Cellulaire / Cell : () - Télécopieur / Fax : () - Courriel / Email : kevin.kamtoh@enviroc.ca 2e contact / 2nd contact : Téléphone / Phone : () -	# Demande / Request # : 2025512574 # Référence / Reference # : # Projet / Project # : DE-17237 Type de demande / Request type : DEMANDE DE LOCALISATION / LOCATE REQUEST Date début travaux / Work start date : 12/24/2025 Date fin travaux / Work end date : 03/31/2026 Date reçue / Received date : 12/18/2025 12:05:19 Date traitée / Processed date : 12/18/2025 12:05:57
--	---

Coordonnées pour se rendre au site des travaux / Driving direction to get to the work site	
Municipalité / Municipality : LAVAL # civique / Civic # : Intersection #1 : DE BRUXELLES RUE	Quartier / Borough : Rue / Street : ST-ELZÉAR OUEST BOULEVARD

	Je confirme que le croquis ci-contre représente la totalité de ma zone de travail, car celui-ci a été utilisé pour déterminer les propriétaires de réseau souterrain membres qui seront avisés de mes travaux. <u>J'aviserai Info-Excavation avant le début de mes travaux s'il y a erreur sur le croquis ci-contre.</u> I confirm that the sketch in this document represents my entire work zone, being that the latter was used to determine the underground network owners members that will be notified of my work. <u>If there's any error on the sketch in this document, I will advise Info-Excavation before the work start date.</u>
	Type de travaux / Type of work PUIITS D'EXPLORATION/FORAGE
	Méthode d'excavation / Dig method ☐ Dynamitage / Blasting ☒ Mécanique / Machine dig ☐ À la main / Hand dig
	Taille zone excavée / Dig size Longueur / Length (m) : 0.00 M Largeur / Width (m) : 0.00 M Direction / Direction : Profondeur / Depth (m) : 20.00 M
	Infos complémentaires / Additional info

Infos complémentaires / Additional info	Remarques / Remarks [DATE FIN TRAVAUX/WORK END DATE : 03/31/2026] [SITE 1/2] Carte Google: https://www.google.ca/maps/@45.5975135,-73.7349595,17z?hl=en
--	--

Selon le croquis Google fourni montrant votre site de travail, les propriétaires de réseau souterrain membres suivants ont été avisés de vos travaux :

Based on the Google sketch provided of your proposed work, the following underground facility owner members have been notified of your work:

BELL	VIDEOTRON LTEE
------	----------------

Certains exploitants d'infrastructures souterraines ne sont pas membres d'Info-Excavation. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la liste de nos membres. N'entreprenez pas les travaux avant que les membres notifiés ne vous aient contacté. Votre numéro de demande peut être considéré comme un numéro d'acquiescement pour les membres non présents. Si vous devez faire un suivi sur votre demande, consultez notre site Web.

Not all facility owners are subscribed to Info-Excavation's service. Visit our Web site for the list of our members. Do not start the work until the notified members present have contacted you. Your request number can act as a clearance number for the non-present members. Visit our Web site if you have to do a follow-up on your request.

Demandeur / Requestor : Kévin KENMEUGNE KAMTOH	# Demande / Request # : 2025512575
Organisation / Organization : Enviroc Téléphone / Phone : (514)462-2406 Cellulaire / Cell : () - Télécopieur / Fax : () - Courriel / Email : kevin.kamtoh@enviroc.ca 2e contact / 2nd contact : Téléphone / Phone : () -	# Référence / Reference # : # Projet / Project # : DE-17237 Type de demande / Request type : DEMANDE DE LOCALISATION / LOCATE REQUEST Date début travaux / Work start date : 12/24/2025 Date fin travaux / Work end date : 03/31/2026 Date reçue / Received date : 12/18/2025 12:05:19 Date traitée / Processed date : 12/18/2025 12:05:57

Coordonnées pour se rendre au site des travaux / Driving direction to get to the work site

Municipalité / Municipality : LAVAL # civique / Civic # : Intersection #1 : DE BRUXELLES RUE	Quartier / Borough : Rue / Street : ST-ELZÉAR OUEST BOULEVARD
--	--



Je confirme que le croquis ci-contre représente la totalité de ma zone de travail, car celui-ci a été utilisé pour déterminer les propriétaires de réseau souterrain membres qui seront avisés de mes travaux. J'aviserai Info-Excavation avant le début de mes travaux s'il y a erreur sur le croquis ci-contre.

I confirm that the sketch in this document represents my entire work zone, being that the latter was used to determine the underground network owners members that will be notified of my work. If there's any error on the sketch in this document, I will advise Info-Excavation before the work start date.

Type de travaux / Type of work

PUIITS D'EXPLORATION/FORAGE

Méthode d'excavation / Dig method
☐ Dynamitage / Blasting

☒ Mécanique / Machine dig

☐ À la main / Hand dig

Taille zone excavée / Dig size

Longueur / Length (m) : 0.00 M

Largeur / Width (m) : 0.00 M

Direction / Direction :

Profondeur / Depth (m) : 20.00 M

Infos complémentaires / Additional info

Infos complémentaires / Additional info	Remarques / Remarks
	[DATE FIN TRAVAUX/WORK END DATE : 03/31/2026] [SITE 2/2] Carte Google: https://www.google.ca/maps/@45.598041,-73.734721,17z?hl=en

Selon le croquis Google fourni montrant votre site de travail, les propriétaires de réseau souterrain membres suivants ont été avisés de vos travaux :

Based on the Google sketch provided of your proposed work, the following underground facility owner members have been notified of your work:

BELL	VIDEOTRON LTEE
------	----------------

Certains exploitants d'infrastructures souterraines ne sont pas membres d'Info-Excavation. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la liste de nos membres. N'entreprenez pas les travaux avant que les membres notifiés ne vous aient contacté. Votre numéro de demande peut être considéré comme un numéro d'acquiescement pour les membres non présents. Si vous devez faire un suivi sur votre demande, consultez notre site Web.

Not all facility owners are subscribed to Info-Excavation's service. Visit our Web site for the list of our members. Do not start the work until the notified members present have contacted you. Your request number can act as a clearance number for the non-present members. Visit our Web site if you have to do a follow-up on your request.



Téléphone/phone : 1-800-663-9228 (option 4)
Télécopieur / fax : 514-286-9228 (option 4)

Formulaire d'acquiescement Clearance form

SITE DES TRAVAUX / WORK LOCATION :		No DEMANDE / REQUEST No
ST-ELZEAR OUEST BOULEVARD		2025512574
MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY		No PROJET / PROJECT No
		DE-17237
DATE DE L'ACQUITTEMENT / CLEARANCE DATE	No ACQUITTEMENT / CLEARANCE No	
	A3977599	
INFORMATIONS SUR LE SITE / SITE INFORMATION		DEMANDE / REQUEST
Intersection 1 : DE BRUXELLES RUE Intersection 2 : Type de travail Type of work : PUIITS D'EXPLORATION/FORAGE Début travaux (j-m-a) Work start date (d-m-y) : 24/12/2025 Demande valide jusqu'au (j-m-a) Request valid until (d-m-y) : Priorité / Priority : Demande de localisation Réf. cartographique : 3.73496 Mapping reference : 45.597513		Créée le / Created on : 18/12/2025 Contact : KÉVIN KENMEUGNE KAMTOH Entreprise / Company : ENVIROC Courriel / Email : kevin.kamtoh@enviroc.ca Téléphone / Phone : (514)-462-2406 ext. Cellulaire / Cell : Télécopieur / Fax : Téléavertisseur / Pager : AUTRE CONTACT / ALTERNATE CONTACT Nom / Name : Téléphone / Phone :
INFORMATIONS ADDITIONNELLES DU DEMANDEUR / REQUESTER ADDITIONAL INFO :		
MESSAGE GÉNÉRAL DES MEMBRES / GENERAL MESSAGE FROM MEMBERS :		
MESSAGE DU MEMBRE	No ORDRE INTERNE MEMBRE / MEMBER INTERNAL ORDER No	
DEMANDE ACQUITTEE SELON LE CROQUIS REPRÉSENTANT LA ZONE DE TRAVAIL APPROUVÉE SUR LA CONFIRMATION DE DEMANDE D'INFO-EXCAVATION / REQUEST CLEARED ACCORDING TO THE APPROVED WORK ZONE SHOWN ON THE GOOGLE MAP SKETCH THAT APPEARS ON INFO-EXCAVATION CONFIRMATION OF YOUR REQUEST.		
Pas de réseau enfoui ou souterrain dans la zone des travaux pour l'Utilité Publique ci-haut mentionnée. Possibilité de fils de service non localisable dans la zone des travaux.		
There's no buried or underground network in the work zone for the underground facility owner mentioned above. Possibility of a undetectable service wire in the work zone.		
TRAITÉ PAR / TREATED BY: Info Excavation		PAGE DE/OF

SITE DES TRAVAUX / WORK LOCATION :		No DEMANDE / REQUEST No	
ST-ELZEAR OUEST BOULEVARD		2025512575	
MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY		No PROJET / PROJECT No	
LAVAL		DE-17237	
DATE DE L'ACQUITTEMENT / CLEARANCE DATE		No ACQUITTEMENT / CLEARANCE No	
INFORMATIONS SUR LE SITE / SITE INFORMATION		DEMANDE / REQUEST	
Intersection 1 : DE BRUXELLES RUE Intersection 2 : Type de travail Type of work : PUIITS D'EXPLORATION/FORAGE Début travaux (j-m-a) Work start date (d-m-y) : 24/12/2025 00:00:00 Demande valide jusqu'au (j-m-a) Request valid until (d-m-y) : 31/03/2026 Priorité / Priority : Demande de localisation Réf. cartographique X: -73.734721 Depth (m) 20 Mapping reference : Y: 45.598041 Profondeur:		Créée le / Created on : 18/12/2025 Contact : KÉVIN KENMEUGNE KAMTOH Entreprise / Company : ENVIROC Courriel / Email : kevin.kamtoh@enviroc.ca Téléphone / Phone : (514)-462-2406 ext. Cellulaire / Cell : Télécopieur / Fax : Téléavertisseur / Paget :	
		AUTRE CONTACT / ALTERNATE CONTACT	
		Nom / Name: Téléphone / Phone :	
INFORMATIONS ADDITIONNELLES DU DEMANDEUR / REQUESTER ADDITIONAL INFO : Normal			
MECHANICAL,			
MESSAGE GÉNÉRAL DES MEMBRES / GENERAL MESSAGE FROM MEMBERS :			
MESSAGE DU MEMBRE		No ORDRE INTERNE MEMBRE / MEMBER INTERNAL ORDER No	
:			
Veuillez attendre de recevoir une réponse du localisateur avant de débuter les travaux. Please wait to receive a reply from the locator before starting your works.			
TRAITÉ PAR / TREATED BY: Info Excavation		DATE: 18/12/2025 12:14:26 PM PAGE 1 DE 01	

SITE DES TRAVAUX / WORK LOCATION:		STATION CODE	No DEMANDE / REQUEST No
ST-ELZEAR OUEST BOULEVARD		BELL	2025512575
MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY		No PROJET / PROJECT No	
LAVAL		DE-17...	
INFORMATION SUR LE SITE / SITE INFORMATION		DEMANDE / REQUEST	
Intersection 1: DE BRUXELLES RUE Intersection 2: Type de travaux / Type of work: PUITES D'EXPLORATION/FORAGE Début des travaux (aaaa-mm-jj): 2025-12-24 Work date (yyyy-mm-dd): Demande valide jusqu'au (aaaa-mm-jj): Request validity to (yyyy-mm-dd): Priorité / Priority: Locate request Réf. Cartographique X / Mapping Reference X: -73.734721 Réf. Cartographique Y / Mapping Reference Y: 45.598041		Créée le / Created on: 2025-12-18 12:14:46 PM Contact: KÉVIN KENMEUGNE KAMTOH Entreprise / Company: ENVIROC Courriel / Email: KEVIN.KAMTOH@ENVIROC.CA Téléphone / Phone: (514)-462-2406 ext. Cellulaire / Cell phone: Télécopieur / Fax:	
		AUTRE CONTACT / ALTERNATE CONTACT	
		Nom / Name: Téléphone / Phone:	
INFORMATIONS ADDITIONNELLES DU DEMANDEUR / ADDITIONAL REQUESTER INFO			
ID_LOT, [DATE FIN TRAVAUX/WORK END DATE : 03/31/2026] [SITE 2/2] CARTE GOOGLE: HTTPS://WWW.GOOGLE.CA/MAPS/@45.598041,-73.734721,17Z?HL=EN			
<u>Directives pour les travaux à proximité de nos infrastructures souterraines voir code QR</u> <u>Guidelines for Excavation Work Done Near Our Underground Infrastructures see QR code</u>			
<u>Loi sur la santé et sécurité du travail</u> Chapitre S-2.1, r4 Article 3.15.1. Services publics: 1. Avant d'entreprendre un creusement, l'employeur doit vérifier s'il y a des canalisations souterraines dans le périmètre des travaux à exécuter et, le cas échéant, situer leur emplacement exact sur le terrain.		<u>Safety Code for the construction industry</u> Chapter S-2.1, r. 4 Article 3.15.1. Public services: 1. Before digging, the employer shall verify whether there is underground piping within the perimeter of the work to be carried out and, where applicable, situate its exact location on the ground.	
Pour en savoir plus, consultez l'Avis Important ci-joint Refer to attached Important Notice for further information			
Vous planifiez creuser? Contacter Info-Excavation www.info-ex.com			Planning to dig? Contact Info-Excavation www.info-ex.com
COMPLÉTÉ PAR / PERFORMING BY:		ARSENAULT FREDERICK	

LOCALISÉ LE (JJ-MM-AAA) / LOCATED ON (DD-MM-YYY)

19-12-2025

11:34:25

No PROJET / PROJET No

DE-17237

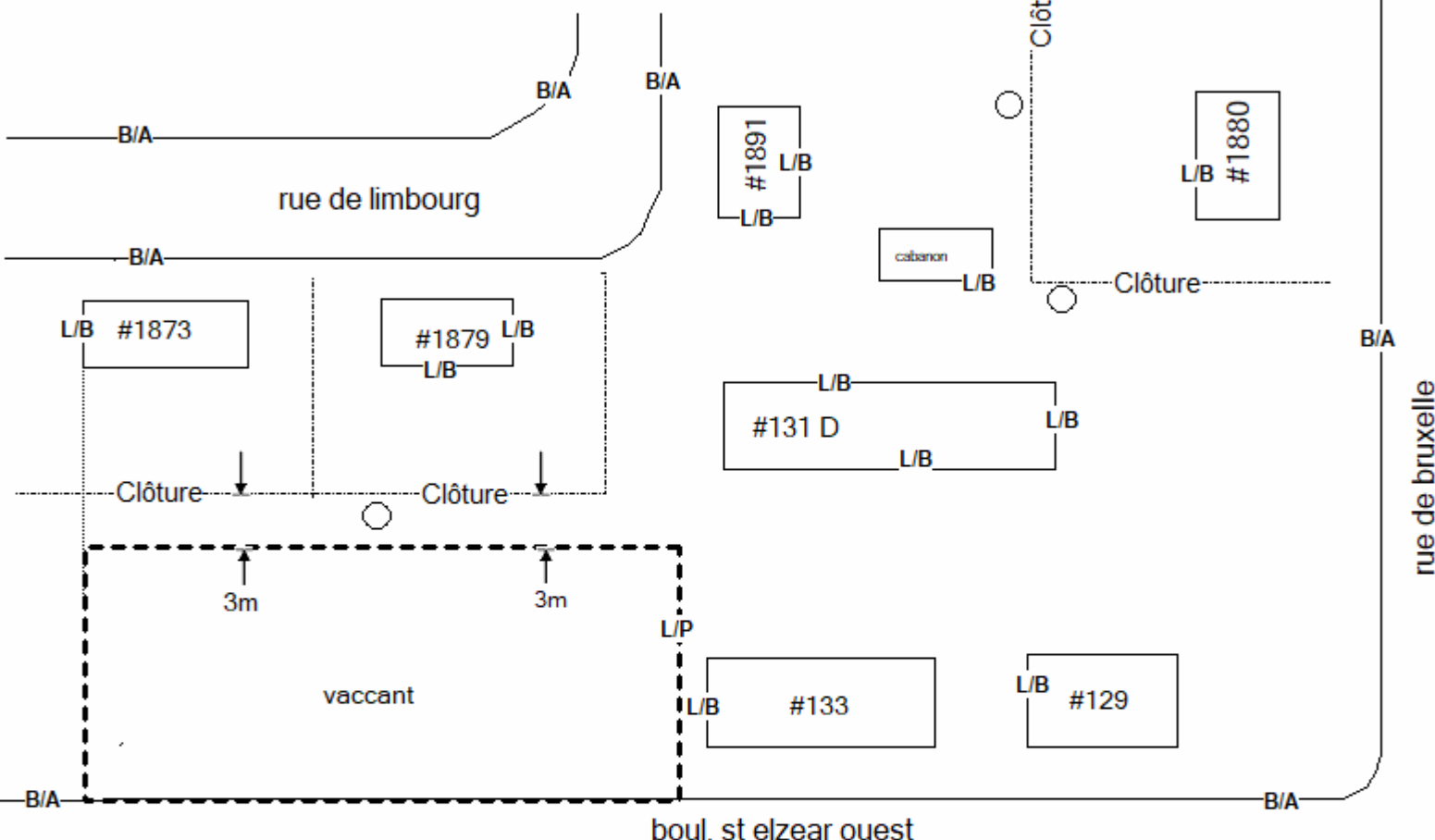
No DEMANDE / REQUEST No

2025512575

Pas de réseau actif enfoui dans la zone localisée

Zone confirmée avec: Kevin Kenmeugne Kamto

NB : Vous avez convenu avec le localisateur d'une modification de zone, il est très important de respecter cette zone. Tout changement à cet accord nécessite une nouvelle demande.



Bell

Pour déclarer un dommage 1 877 255-2325 option 2-4

CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE/DRAWING NOT TO SCALE

LÉGENDE

TCE	Télécom Câble Enfoui	H	Huile	B/A	Bord d'asphalte	☒	Piedestal	⋈	Vanne
TC	Télécom Conduit(s)	AQ	Aqueduc	L/B	Ligne de bâtiment	Ⓟ	Puit d'accès		
TCV	Télécom Conduit(s) vide	SAN	Égoût Sanitaire	○	Poteau	Ⓢ	Puisard ou égout		
TFO	Télécom Fibre optique	PLV	Égoût Pluvial	➔	Changement grosseur conduite	Ⓜ	Transfo Électrique		
TFS	Télécom Fil de service	EG	Égoût Combiné	⬅	Fin de conduite	⋮	Zone localisée		
EL	Réseau Électrique	DP	Drain de Plancher	⌘	Grille de rue	L/P	Ligne de propriété		
BC	Boucle de détection	VT	Ventilation	⌘	Chemin de fer	Ⓢ	Lampadaire piédestal		
G	Gaz Conduite Principale	AC	Autres Conduits	⌘	Ligne de centre rue	➔	Ancrage (Auban)		
GS	Gaz Branchement D'immeuble	INC	Inconnu	⌘	Borne Fontaine	Ⓢ	Forage		
GP	Gaz Conduite privée	B/C	Bord de chemin	⌘	Lampadaire	Ⓢ	Tranchée		

Localisé par / Located by:

ARSENAULT FREDERICK

Travaux débutés / Work started:

Oui/Yes () Non/No (✓)

Sol / Ground:

Mouillé/Wet () Enneigé/Snow ()

Cette localisation représente le réseaux enfoui :

Bell

AVIS IMPORTANT

Directives pour les travaux à proximité de nos infrastructures souterraines : Dans le but d'assurer la sécurité des travailleurs et du public, pour prévenir des dommages aux infrastructures souterraines ainsi que le maintien des services essentiels pendant les travaux, il est de votre responsabilité de consulter et respecter les directives du document que vous trouverez à l'adresse suivante: <https://www.info-ex.com/prevention-des-dommages/guides-et-outils/directives-pour-les-travaux-a-proximite-dinfrastructures-souterraines/>

L'excavateur doit utiliser une méthode douce d'excavation à l'intérieur de la zone tampon afin de repérer et dégager entièrement les infrastructures souterraines. Consulter les directives pour les travaux à proximité de nos infrastructures souterraines à l'aide du code QR afin de connaître la zone tampon pour le type d'infrastructure à dégager et le type de travaux que vous vous apprêtez à exécuter. Noter que la profondeur et la trajectoire des infrastructures peuvent varier fréquemment et subitement.

L'excavateur ne doit en aucun temps travailler à l'extérieur de la zone localisée. Si la zone localisée ne correspond pas à la demande initiale ou si la nature et l'emplacement des travaux sont modifiés en cours de route, veuillez communiquer avec Promark-Telecon.

Validité du rapport de localisation : Le rapport de localisation est valide jusqu'à la date de fin des travaux inscrite sur votre formulaire de confirmation de demande.

Zone localisée : Seul le réseau présent et actif dans la zone a été localisé et inscrit sur le rapport de localisation.

Croquis pas à l'échelle : Les lignes, angles et courbes ne sont pas représentés à l'échelle sur les croquis de localisation, vous devez vous référer aux mesures inscrites à partir des points fixes sur les croquis de localisation afin de déterminer l'emplacement précis des infrastructures.

Marquage : l'entrepreneur se doit de prendre tous les moyens nécessaires pour maintenir le marquage et les repères au sol des infrastructures souterraines afin qu'ils restent visibles pour toute la durée des travaux. Cependant, sous certaines conditions, un marquage peut être demandé au besoin.

L'excavateur doit prendre les précautions nécessaires pour protéger les infrastructures présentes à l'intérieur de la zone localisée.

En tout temps, l'opérateur de la machinerie doit avoir en main une copie complète du rapport de localisation sur le site des travaux.

Réseaux non identifiés : Si vous trouvez une infrastructure qui n'est pas démontrée sur votre rapport de localisation, il est de votre responsabilité d'aviser Info-Excavation et de leur fournir l'emplacement et le type d'infrastructure découvert. Ils vous aideront à déterminer qui en est le propriétaire et si l'infrastructure est toujours active.

IMPORTANT NOTICE

Guidelines for excavation work done near our underground infrastructures: in order to ensure the safety of the workers and the public, to prevent any damages to underground infrastructures as well as to maintain essential services during the work, it is your responsibility to consult and follow the guidelines stated in the document available at the following address: <https://www.info-ex.com/en/damages-prevention/guides-and-tools/guidelines-for-excavation-work-done-near-underground-infrastructures/>

Excavators must use a soft excavating method within the buffer zone to identify and fully clear the underground infrastructure. To find more about buffer zone requirements for digging and for the type of work you're about to execute, please see *Guidelines for Excavation Work Done Near our Underground Infrastructures* by scanning the QR Code. Note that underground infrastructure depth and trajectories can vary frequently and suddenly.

Excavators must not work outside the located area at any time: If located area does not correspond to the original request or if the nature and location of the work have been modified, you must contact Promark-Telecon.

Locate validity: The locate report is valid until the work end date indicated on your request confirmation form.

Located area: Only the active underground infrastructures present in the located area have been marked on the ground and identified on the locate report.

Sketches not to scale: Lines, angles and curves are not to scale. You must refer to measurements taken from fixed points identified on the sketch to determine the precise location of the underground infrastructure.

MARKINGS: For underground infrastructures to remain visible for the entire duration of the work, the **CONTRACTOR MUST TAKE ALL NECESSARY MEANS** to maintain the markings of all underground infrastructures. However, a remark can be requested if needed.

EXCAVATORS MUST take ALL NECESSARY precautions to protect infrastructures present within the located area.

At all times, the heavy equipment operator must have a complete copy of the locate report readily available in his machine.

Unidentified networks: If you find an underground infrastructure that is not shown on your locate report, it is your responsibility to inform Info-Excavation and provide them with the type of infrastructure and its location. They will help you determine who owns it and if the infrastructure is still active.

SITE DES TRAVAUX / WORK LOCATION :		No DEMANDE / REQUEST No
ST-ELZEAR OUEST BOULEVARD		2025512574
MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY		No PROJET / PROJECT No
		DE-17237
DATE DE L'ACQUITTEMENT / CLEARANCE DATE	No ACQUITTEMENT / CLEARANCE No	
	A3977601	
INFORMATIONS SUR LE SITE / SITE INFORMATION		DEMANDE / REQUEST
Intersection 1 : DE BRUXELLES RUE Intersection 2 : Type de travail Type of work : Puits d'exploration/forage Début travaux (j-m-a) Work start date (d-m-y) : 24/12/2025 Demande valide jusqu'au (j-m-a) Request valid until (d-m-y) : Priorité / Priority : Demande de localisation Réf. cartographique : X 1.73496 Mapping reference : 48 597513		Créée le / Created on : 18/12/2025 Contact : KÉVIN KENMEUGNE KAMTOH Entreprise / Company : ENVIROC Courriel / Email : kevin.kamtoh@enviroc.ca Téléphone / Phone : (514)-462-2406 ext. Cellulaire / Cell : Télécopieur / Fax : Téléavertisseur / Pager : AUTRE CONTACT / ALTERNATE CONTACT Nom / Name : Téléphone / Phone :
INFORMATIONS ADDITIONNELLES DU DEMANDEUR / REQUESTER ADDITIONAL INFO :		
MESSAGE GÉNÉRAL DES MEMBRES / GENERAL MESSAGE FROM MEMBERS :		
MESSAGE DU MEMBRE	No ORDRE INTERNE MEMBRE / MEMBER INTERNAL ORDER No	
DEMANDE ACQUITTEE SELON LE CROQUIS REPRESENTANT LA ZONE DE TRAVAIL APPROUVEE SUR LA CONFIRMATION DE DEMANDE D'INFO-EXCAVATION / REQUEST CLEARED ACCORDING TO THE APPROVED WORK ZONE SHOWN ON THE GOOGLE MAP SKETCH THAT APPEARS ON INFO-EXCAVATION CONFIRMATION OF YOUR REQUEST.		
Pas de réseau enfoui ou souterrain dans la zone des travaux pour l'Utilité Publique ci-haut mentionnée. Possibilité de fils de service non localisable dans la zone des travaux. There's no buried or underground network in the work zone for the underground facility owner mentioned above. Possibility of a undetectable service wire in the work zone.		
TRAITÉ PAR / TREATED BY: Info Excavation		PAGE DE/OF

SITE DES TRAVAUX / WORK LOCATION :		No DEMANDE / REQUEST No
ST-ELZEAR OUEST BOULEVARD		2025512575
MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY		No PROJET / PROJECT No
		DE-17237
DATE DE L'ACQUITTEMENT / CLEARANCE DATE	No ACQUITTEMENT / CLEARANCE No	
	A3977603	
INFORMATIONS SUR LE SITE / SITE INFORMATION		DEMANDE / REQUEST
Intersection 1 : DE BRUXELLES RUE Intersection 2 : Type de travail Type of work : PUIITS D'EXPLORATION/FORAGE Début travaux (j-m-a) Work start date (d-m-y) : 24/12/2025 Demande valide jusqu'au (j-m-a) Request valid until (d-m-y) : Priorité / Priority : Demande de localisation Réf. cartographique : X 3.734721 Mapping reference : 48 598041		Créée le / Created on : 18/12/2025 Contact : KÉVIN KENMEUGNE KAMTOH Entreprise / Company : ENVIROC Courriel / Email : kevin.kamtoh@enviroc.ca Téléphone / Phone : (514)-462-2406 ext. Cellulaire / Cell : Télécopieur / Fax : Téléavertisseur / Pager : AUTRE CONTACT / ALTERNATE CONTACT Nom / Name: Téléphone / Phone :
INFORMATIONS ADDITIONNELLES DU DEMANDEUR / REQUESTER ADDITIONAL INFO :		
MESSAGE GÉNÉRAL DES MEMBRES / GENERAL MESSAGE FROM MEMBERS :		
MESSAGE DU MEMBRE	No ORDRE INTERNE MEMBRE / MEMBER INTERNAL ORDER No	
DEMANDE ACQUITTEE SELON LE CROQUIS REPRÉSENTANT LA ZONE DE TRAVAIL APPROUVÉE SUR LA CONFIRMATION DE DEMANDE D'INFO-EXCAVATION / REQUEST CLEARED ACCORDING TO THE APPROVED WORK ZONE SHOWN ON THE GOOGLE MAP SKETCH THAT APPEARS ON INFO-EXCAVATION CONFIRMATION OF YOUR REQUEST.		
Pas de réseau enfoui ou souterrain dans la zone des travaux pour l'Utilité Publique ci-haut mentionnée. Possibilité de fils de service non localisable dans la zone des travaux. There's no buried or underground network in the work zone for the underground facility owner mentioned above. Possibility of a undetectable service wire in the work zone.		
TRAITÉ PAR / TREATED BY: Info Excavation		DATE: PAGE DE/OF



Annexe 6 Grille de gestion des sols excavés

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Guide d'intervention

**Protection des sols et réhabilitation
des terrains contaminés**

**Annexe 5 : Grille de gestion
des sols excavés**

Mai 2021

**Direction du Programme de réduction
des rejets industriels et des Lieux contaminés**

Ce document est un extrait du document suivant :

Beaulieu, M. 2021. *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*. Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, Québec, mai 2021, 326 p.
[<http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide-intervention/guide-intervention-protection-rehab.pdf>]

ANNEXE 5 : GRILLE DE GESTION DES SOLS EXCAVÉS

La grille de gestion des sols excavés a été élaborée de manière à encourager la valorisation des sols contaminés, en respect de la réglementation en vigueur (section 6.5.1.2 du présent guide d'intervention). Il est attendu que la gestion des sols contaminés sur leur terrain d'origine ou non s'effectue en tout temps dans une optique de valorisation, c'est-à-dire pour satisfaire un besoin spécifique (infrastructures utiles et nécessaires) qui nécessiterait autrement l'apport de matériaux propres provenant de milieux naturels qui devraient alors être exploités pour combler la demande (carrières, sablières, tourbières, etc.).

Cette grille de gestion des sols excavés ne s'applique que pour une contamination de nature anthropique. S'il est établi, en utilisant la procédure décrite dans les [Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols](#), que la concentration naturelle d'un métal ou métalloïde dans le sol est supérieure au critère A, cette concentration sera considérée comme équivalente au critère A. Le cas particulier des sols présentant des teneurs de fond naturelles élevées est discuté à la section 8.2.1.2.1 du présent guide (voir l'encadré intitulé « Gestion sécuritaire des sols présentant des teneurs de fond naturelles élevées »).

En présence de contaminants dans les sols absents de la grille des critères génériques (annexe II), la procédure à suivre est expliquée à la section 8.2.1.3.

Le risque d'intrusion de vapeurs dans les bâtiments doit être pris en compte lorsque les sols contiennent des contaminants organiques volatils (COV), même si les critères applicables sont respectés. La procédure à suivre est présentée dans la [Fiche technique 12 - La migration des contaminants organiques volatils chlorés d'un terrain vers l'air intérieur d'un bâtiment](#). Cet aspect est discuté à la section 8.2.3.

Le cas particulier des sols excavés qui sont mélangés à des matières résiduelles (p. ex., résidus de fonderie, résidus miniers, matériaux de démantèlement, amiante, matières dangereuses, etc.) est discuté à la section 7.7 du présent guide.

D'autres options de gestion et des conditions additionnelles pour les encadrer peuvent être autorisées dans le cadre d'une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE ou d'un plan de réhabilitation approuvé en vertu de cette loi.

≤ critère A Utilisés sans restriction sur tout terrain¹.
≤ critère B (valeurs limites de l'annexe I du RPRT) 1. Valorisés sur le terrain d'origine ou sur le terrain d'origine de la contamination. Cette valorisation doit se faire de façon contrôlée pour éviter qu'elle ne se transforme en une simple élimination sauvage de contaminants dans l'environnement^{2,3}. 2. Valorisés ailleurs que sur le terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de la contamination, sur des terrains qui ne sont pas destinés à l'habitation, en respect des dispositions du REAFIE (section II du chapitre VII du titre II de la partie II), du RPRT (chapitres III à V) et de l'article 4 du RSCTSC^{2,4}. 3. Valorisés comme matériau de remblayage ailleurs que sur le terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de la contamination, sur des terrains destinés à l'habitation, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE et en respect des dispositions de l'article 4 du RSCTSC^{2,5}.

4. Valorisés comme matériau de remblayage lors de la restauration d'une carrière visée par le [Règlement sur les carrières et sablières](#) (RCS), aux conditions de ce règlement et de l'autorisation délivrée à cette fin en vertu de l'article 22 de la LQE;
5. Valorisés comme matériau de recouvrement journalier ou final dans un lieu d'enfouissement technique (LET), comme matériau de recouvrement hebdomadaire ou final dans un lieu d'enfouissement en tranchée (LEET), un lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) ou un lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN), ou comme recouvrement mensuel ou final dans un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCD), conformément au REIMR et aux conditions des articles 41, 42, 50, 90, 91, 99, 100, 105 ou 106 de ce règlement⁶.
6. Valorisés comme recouvrement final dans un lieu d'enfouissement de sols contaminés (LESC) aux conditions décrites à l'article 38 du RESC, ou valorisés dans un système de captage des gaz prévu à l'article 13 du RESC [aux conditions décrites dans le guide Lieux d'enfouissement de sols contaminés - Guide de conception, d'implantation, de contrôle et de surveillance](#).
7. Valorisés comme recouvrement final d'un lieu de dépôt définitif de matières dangereuses aux conditions de l'article 101 du RMD.
8. Valorisés comme matériau de recouvrement final dans un système de gestion qui comporte le dépôt définitif par enfouissement de déchets de fabriques de pâtes et papiers, aux conditions de l'article 116 du [Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers](#) (RFPP) et de l'autorisation délivrée à cette fin en vertu de l'article 22 de la LQE.
9. Valorisés sur un lieu d'élimination de matières résiduelles désaffecté visé par une autorisation en vertu de l'article 22 (par. 9°) de la LQE, aux conditions de cette autorisation.
10. Valorisés comme [recouvrement ou couche de protection, de drainage ou autre](#) dans un système multicouche lors de la restauration d'une aire d'accumulation de résidus miniers, aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE et en respect de la [Directive 019 sur l'industrie minière](#).
11. Valorisés, avec ou sans [matières résiduelles fertilisantes](#) (MRF), comme matériau apte à la végétation dans des projets de restauration d'aires d'accumulation de résidus miniers ou dans la couverture de lieux visés par le RFPP, le RESC ou le RMD, [aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE](#)^{2,7}.
12. Éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC⁸.
13. Éliminés dans un LET, un lieu d'enfouissement en tranchée, un lieu d'enfouissement en milieu nordique, un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition ou un lieu d'enfouissement en territoire isolé, conformément à l'article 4 (par. 9°) du REIMR⁹.

≥ critère B et ≤ critère C

1. Valorisés sur le terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de la contamination, comme matériau de remblayage, à la condition que les concentrations mesurées respectent les critères ou valeurs limites réglementaires applicables aux sols de ce terrain selon l'usage et le zonage. Cette valorisation doit se faire de façon contrôlée pour éviter qu'elle ne se transforme en une simple élimination sauvage de contaminants dans l'environnement^{2,3}.
2. Valorisés comme matériau de recouvrement journalier dans un LET ou comme matériau de recouvrement hebdomadaire dans un LEET ou un LEMN, conformément au REIMR et aux conditions des articles 41, 42, 50, 90 ou 99 de ce règlement. Ces conditions incluent notamment que les concentrations de composés organiques volatils (COV) soient égales ou inférieures aux critères B⁶.

3. Traités sur place ou dans un lieu de traitement autorisé, [aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE](#).
4. Éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC⁸.

< annexe I du RESC

1. Valorisés pour remplir des excavations sur le terrain d'origine, [ou sur le terrain d'origine de la contamination](#), lors de travaux de réhabilitation, aux conditions prévues dans le plan de réhabilitation approuvé dans le cadre d'une analyse de risque, à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀), les COV respectent les critères d'usage ($\leq B$ ou $\leq C$ selon le cas), [et sous les recouvrements de confinement](#)^{2,3,11}.
2. Traités sur place ou dans un lieu de traitement autorisé, [aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE](#).
3. Éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC⁸.

≥ annexe I du RESC

1. Décontaminés sur place ou dans un lieu de traitement autorisé et gestion selon le résultat obtenu, [conformément aux dispositions du présent guide](#).
2. Si cela est impossible, éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le RESC pour les exceptions mentionnées à l'article 4 paragraphe 1°, sous-paragraphe a, b ou c [de ce règlement, selon le cas](#)¹⁰.

Cas particuliers

1. Des sols contaminés peuvent être utilisés pour la construction d'un écran visuel, antibruit [ou de sécurité](#), aux conditions [suivantes et autres conditions présentées à la section 7.6.3 du présent guide](#) :
 - a. Sur un terrain dont [les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe I du RPRT \(ou critères B\)](#)² :
 - i. avec des sols du terrain [d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination](#), dont les concentrations sont $\leq B$;
 - ii. [avec des sols importés d'un autre terrain dont les concentrations sont \$\leq B\$, en respect des dispositions du REAFIE \(section II du chapitre VII du titre II de la partie II\), du RPRT \(chapitres III à V\) et de l'article 4 du RSCTSC](#)⁴;
 - iii. avec des sols du terrain d'origine, [ou du terrain d'origine de la contamination](#), dont les concentrations sont $\leq C$, [aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE](#) dans le cadre d'une analyse de risque, à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) et les COV [respectent les critères d'usage \(\$\leq B\$ \)](#), [et sous les recouvrements de confinement](#)¹⁰;
 - iv. avec des sols du terrain d'origine, [ou du terrain d'origine de la contamination](#), dont les concentrations sont < aux valeurs limites de l'annexe I du RESC, [aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE](#) dans le cadre d'une analyse de risque (dossiers GTE), à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) et les COV [respectent les critères d'usage \(\$\leq B\$ \)](#), [uniquement sur des sols en place qui sont de niveau > C](#), [et sous les recouvrements de confinement](#)¹⁰;

- b. Sur un terrain dont les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe II du RPRT (ou critères C)² :
- i. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $\leq C$;
 - ii. avec des sols importés d'un autre terrain dont les concentrations sont $\leq B$, en respect des dispositions du REAFIE (section II du chapitre VII du titre II de la partie II), du RPRT (chapitres III à V) et de l'article 4 du RSCTSC⁴;
 - iii. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $\leq C$, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE dans le cadre d'une analyse de risque, à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) et les COV respectent les critères d'usage ($\leq C$), et sous les recouvrements de confinement¹⁰;
 - iv. avec des sols du terrain d'origine, ou du terrain d'origine de la contamination, dont les concentrations sont $<$ aux valeurs limites de l'annexe I du RESC, aux conditions du plan de réhabilitation approuvé en vertu de la LQE dans le cadre d'une analyse de risque (dossiers GTE), à la condition que les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀) et les COV respectent les critères d'usage ($\leq C$), uniquement sur des sols en place qui sont de niveau $> C$, et sous les recouvrements de confinement¹⁰.
2. La valorisation de sols contaminés dans un procédé industriel en remplacement d'une matière vierge est possible aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE. Si les sols sont $> B$, ils doivent provenir d'un lieu autorisé en vertu de l'article 6 du RSCTSC.
 3. Les sols $> B$ peuvent être acheminés sur les aires de résidus miniers s'ils sont contaminés exclusivement par des métaux ou métalloïdes ou des résidus miniers d'amiante résultant des activités minières de l'entreprise responsable de l'aire, aux conditions de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE et en respect de la Directive 019 sur l'industrie minière.
 4. Les sols $> B$, ou contenant de l'amiante, peuvent être acheminés dans un lieu de dépôt définitif de matières dangereuses, aux conditions de l'autorisation détenue en vertu de l'article 22 de la LQE par ce lieu pour recevoir des sols.

Notes et définitions :

« Amiante » : Le [Code de sécurité pour les travaux de construction](#) (article 1.1) définit l'amiante comme étant la forme fibreuse des silicates minéraux appartenant aux roches métamorphiques du groupe des serpentines, c'est-à-dire le chrysotile, et du groupe des amphiboles, c'est-à-dire l'actinolite, l'amosite, l'anphophyllite, la crocidolite, la trémolite, ou tout mélange contenant un ou plusieurs de ces minéraux.

« Contenant de l'amiante » : Pour l'application du présent guide et du REAFIE, un échantillon de sol est réputé contenir de l'amiante, que cette présence soit d'origine anthropique ou naturelle, dès qu'on y détecte une fibre d'amiante ou un débris contenant des fibres d'amiante, selon une analyse effectuée conformément aux dispositions de l'article 69.5 du [Règlement sur la santé et la sécurité du travail](#) (RSST).

« Terrain d'origine » : Le terrain d'origine fait référence au terrain d'où les sols ont été excavés. S'il s'agit d'une bande linéaire, pour la réfection d'une route par exemple, le terrain d'origine est la zone (du chantier) où se déroulent les travaux. Ainsi, si des sols provenant d'une zone de travaux sont stockés et qu'ils sont réutilisés ultérieurement sur une autre zone de travaux (un autre chantier) située sur le même axe routier, il ne s'agit plus du terrain d'origine.

Dans un contexte où il y a eu transport d'une contamination hors du lieu où elle a été générée, le « terrain d'origine de la contamination », ou le « terrain à partir duquel a eu lieu l'activité à l'origine de leur

contamination » est défini comme étant le terrain d'où provient cette contamination, ou le terrain où les sols ont été contaminés à l'origine.

- (1) Par définition, les sols propres ne contiennent que des teneurs de fond naturelles (section 8.2.1.2.1) et ne doivent donc pas contenir de matières résiduelles. Les sols propres peuvent être utilisés sans restriction sur tout terrain, incluant pour la restauration d'une carrière ou d'une sablière visée par le [Règlement sur les carrières et sablières](#). S'il est établi, en utilisant la procédure décrite dans les [Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols](#), que la teneur de fond naturelle dans le sol est supérieure au critère A, il est recommandé que ce sol soit valorisé sur le terrain d'origine ou sur des terrains adjacents ou situés à proximité, de façon à ce que les sols récepteurs, de par leur origine géologique et les teneurs naturelles qu'on est susceptible d'y trouver, soient apparentés aux sols déposés. Il est attendu que le propriétaire du terrain récepteur conserve une trace du remblayage avec des sols dont la teneur de fond naturelle est supérieure au critère A (localisation, niveau de contamination, provenance des sols importés). Advenant le cas où la teneur de fond naturelle excéderait largement le critère générique applicable selon l'usage du terrain récepteur, un avis de la Direction de santé publique sur le risque pour la santé pourrait être demandé, ainsi qu'un avis sur le risque pour l'écosystème (voir l'encadré de la section 8.2.1.2.1 du présent guide intitulé « Gestion sécuritaire des sols présentant des teneurs de fond naturelles élevées »).
- (2) Les sols destinés à être valorisés sur un terrain dont les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe I du RPRT (ou critères B) ne doivent pas dégager d'odeurs d'hydrocarbures perceptibles. Pour les terrains dont les valeurs limites applicables sont celles de l'annexe II du RPRT (ou critères C), les odeurs d'hydrocarbures ne doivent pas nuire à l'usage du terrain ni être une nuisance pour le voisinage. En cas d'odeurs d'hydrocarbures persistantes dans les sols, une vérification devrait être effectuée afin de déterminer la présence possible d'autres substances non listées dans l'annexe 2 de ce guide et qui pourraient être en cause (p. ex., triméthylbenzène).
- (3) La valorisation de sols excavés sur leur terrain d'origine, ou sur le terrain d'origine de leur contamination, n'est pas assujettie à l'interdiction de déposer des sols plus contaminés sur des sols moins contaminés en vertu de l'article 4 du RSCTSC. Cependant, même sur le terrain d'origine, la valorisation de sols contaminés sur des sols récepteurs moins contaminés doit être utilisée avec parcimonie et de façon contrôlée, de préférence dans le secteur d'origine ou un autre secteur où la contamination est égale ou supérieure (section 6.5.1.2).
- (4) Les conditions et obligations réglementaires à respecter sont présentées à la section 6.5.1.3 de ce guide. En vertu du 3^e alinéa de l'article 4 du RSCTSC (par. 3^e, sous-par. b), seuls les projets de valorisation de sols A-B faisant l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE peuvent ne pas respecter l'interdiction de déposer des sols plus contaminés sur des sols moins contaminés du 1^{er} alinéa de l'article 4 du RSCTSC.
- (5) Les conditions et obligations réglementaires à respecter sont présentées à la section 6.5.1.3 de ce guide. En vertu du 4^e alinéa (par. 2^e) de l'article 4 du RSCTSC, la valorisation de sols ≤ B importés sur des terrains destinés à l'habitation est en tout temps assujettie à l'interdiction de déposer des sols plus contaminés sur des sols moins contaminés du 1^{er} alinéa de l'article 4 de ce règlement.
- (6) Un tableau résumant les exigences du REIMR à cet effet est présenté dans l'annexe 6 de ce guide. Afin de respecter les dispositions de l'article 41 du REIMR, les sols utilisés pour les recouvrements dans un lieu d'élimination visé par ce règlement ne doivent pas contenir d'amiante en quantité égale ou supérieure à des traces (≥ 0,1 %), selon une analyse effectuée conformément aux dispositions de l'article 69.5 du RSST.
- (7) Les projets de valorisation prévoyant l'ajout de MRF doivent être autorisés en vertu de l'article 22 de la LQE et respecter le [Guide sur l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes pour la restauration de la couverture végétale de lieux dégradés](#). La fabrication de terreau pour la couche apte à la végétation doit respecter le [Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes](#). Il faut aussi s'assurer par des mesures de contrôle et de suivi que les contaminants présents dans les sols, avec ou sans MRF ajoutées, n'entraînent pas d'effets négatifs sur la croissance de la végétation.

- (8) Ces lieux peuvent également recevoir, pour y être éliminés, des sols qui après ségrégation contiennent 25 % ou moins de matières résiduelles en vertu de l'article 4 (par. 3°) du RESC, incluant de l'amiante (assimilé à des matières résiduelles aux fins d'application de cet article).
- (9) Les lieux d'élimination visés par le REIMR peuvent également recevoir, pour y être éliminés, des sols $\leq B$ contenant de l'amiante. En respect de l'article 41 de ce règlement, les sols contenant de l'amiante en quantité inférieure à 0,1 %, selon une analyse effectuée conformément aux dispositions de l'article 69.5 du RSST, devront être recouverts d'autres matières dès leur déchargement dans la zone de dépôt.
- (10) En raison du risque de dispersion des fibres d'amiante dans l'environnement, le traitement de sols contenant de l'amiante sur place ou dans un centre de traitement, en vue de diminuer la concentration d'autres contaminants présents, n'est généralement pas autorisé (section 6.4.3 et 6.4.4). Les sols contenant de l'amiante ne peuvent être acheminés que dans des centres de traitement qui ont été spécifiquement autorisés à recevoir de tels sols (section 6.4.4). Sinon, ils pourront être éliminés dans des lieux d'enfouissement visés par le RESC pour l'exception mentionnée à l'article 4, paragraphe 1°, sous-paragraphe c de ce règlement.
- (11) Les recouvrements de confinement à respecter sont décrits à la section 6.6.2.1 du présent guide. Dans ces recouvrements, il est possible d'utiliser, dans la couche apte à la végétation, du terreau « tout usage » provenant d'une installation autorisée, ainsi que des MRF, selon les orientations du [Guide sur l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes pour la restauration de la couverture végétale des lieux dégradés](#). La résultante suivant l'ajout de MRF doit toutefois être $\leq A$.



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 



enviroc

G R O U P E F O N D A S O L

SIÈGE SOCIAL

4000, rue Griffith, Saint-Laurent, MONTRÉAL (Qc), H4T 1A8

T. 514-360-8561 | solutions@enviroc.ca

NOS BUREAUX

Brossard | 6, place du Commerce, local #100, Brossard (Qc), J4W 3J9

Gatineau-Ottawa | 18, impasse Berthe-Morisot, suite #2, Gatineau (Qc), J8P 0B7

Québec | 1175, boulevard Charest Ouest, Québec (Qc), G1N 2C9

Saint-Sauveur | 149-B, rue Principale, Saint-Sauveur (Qc), J0R 1R6

ENVIROC vous **accompagne au quotidien** pour étudier et modéliser l'environnement global de vos projets, en prédire le comportement, pérenniser vos constructions et en réduire l'impact sur l'écosystème.

N'hésitez pas à nous consulter pour solliciter des expertises complémentaires au sein de notre Groupe.

Pour en savoir plus: www.enviroc.ca

An

